

Commune de MORHANGE

7, place Albert Schweitzer

57930 FENETRANGE

03 87 03 00 80

contact@be-ecolor.fr



L'annexe de Rode



La gare ferroviaire



L'entreprise REHAU



L'église protestante



Place de la république



Place Bérot : parvis de la mairie

Réunion publique n°1

Présentation du Diagnostic et du Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

27 Mars 2025

La Procédure PLU

27 mars 2025

PHASES D'ETUDES

PHASE DE CONSULTATION

Délibérations du Conseil Municipal
Prescription

Débat sur le PADD

Arrêt du projet

Approbation du PLU

1 DIAGNOSTIC

*Etat initial de la
commune*

2 PADD

*Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables*

*Enjeux :
équilibre entre
développement / protection*

3 REDACTION

Zonage

*OAP :
Orientation d'Aménagement
et de Programmation*

Règlement

AVIS DES PPA

*Personnes Publiques
Associées : 3 mois*

*dossiers
complémentaires*

4 ENQUÊTE PUBLIQUE

1 mois

*Rapport du
commissaire
enquêteur :
1 mois*

MISE EN FORME

*dossier PLU
pour
Approbation*

CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

CONSULTATION DES PPA

(PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES) :
Etat, région, département, chambres consulaires, SCoT, Intercommunalité,...

Les lois en vigueur

Loi SRU
13 décembre 2000

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
Modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement / passage du POS en PLU

Loi ALUR
24 mars 2014

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Relative au logement / Suppression du POS et du COS – vers les PLUi

Loi NOTRe
07 août 2015

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
Nouvelles compétences aux régions / rédaction d'un SRADDET - schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité du territoire

Loi ELAN
23 novembre 2018

Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
Réforme le droit de l'immobilier / Construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants (revitalisation et ORT)

Loi ASAP
08 décembre 2020

Loi d'accélération et simplification de l'Action Publique
Permet de faciliter certaines démarches au quotidien/ des commissions en moins : plus de cas/cas pour une révision de PLU mais une évaluation environnementale

Loi Climat et Résilience
22 août 2021

Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et la résilience face à ses effets
Ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice / Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.

La hiérarchie des normes

Enjeu national

Ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur : loi Grenelle II, loi ALUR, loi NOTRe, loi ASAP, Loi Climat et Résilience, ...

Enjeu Régional

DTA - Directive Territoriale d'Aménagement du Bassin minier Nord Lorrains

SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (approuvé 18 mars 2022)

PRGi – Plan de Gestion des Risques Inondation (approuvé 18 mars 2022)

SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (approuvé en janvier 2020)

Enjeu Territorial

SCoT du Val de Rosselle approuvé le 20 octobre 2020

Programme Local de l'Habitat - PLH CASAS en cours d'élaboration

Enjeu Communal

Servitudes d'Utilité Publique : canalisations gaz, Monuments historiques

Risques/Contraintes : argiles, cavités,...



PLAN LOCAL D'URBANISME

Compatibilité du PLU avec le SCOT du Val de Rosselle

Révision approuvée le 20 octobre 2020

SCoT du Val-de-Rosselle



MORHANGE : Pôle Intermédiaire

Dans les zones d'extension :

. densité minimale nette de **30 logements** par hectare

Répartition des logements : au minimum 40 % en densification et 60 % en extension.

Zones humides inscrites en zone naturelle

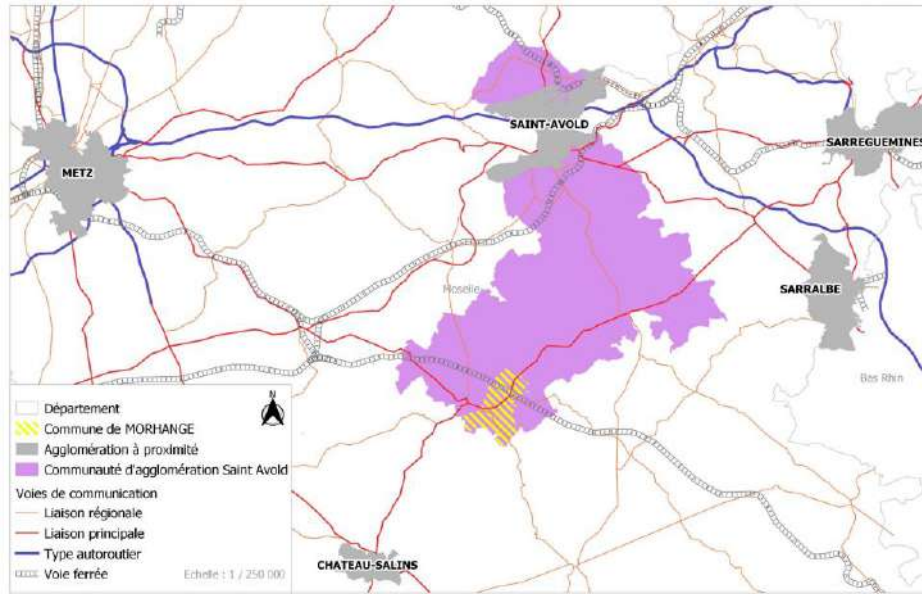
Objectif : REDUCTION des zones d'extension

Localisation géographique

Positionnement de Morhange

LOCALISATION DE LA COMMUNE

COMMUNE DE MORHANGE

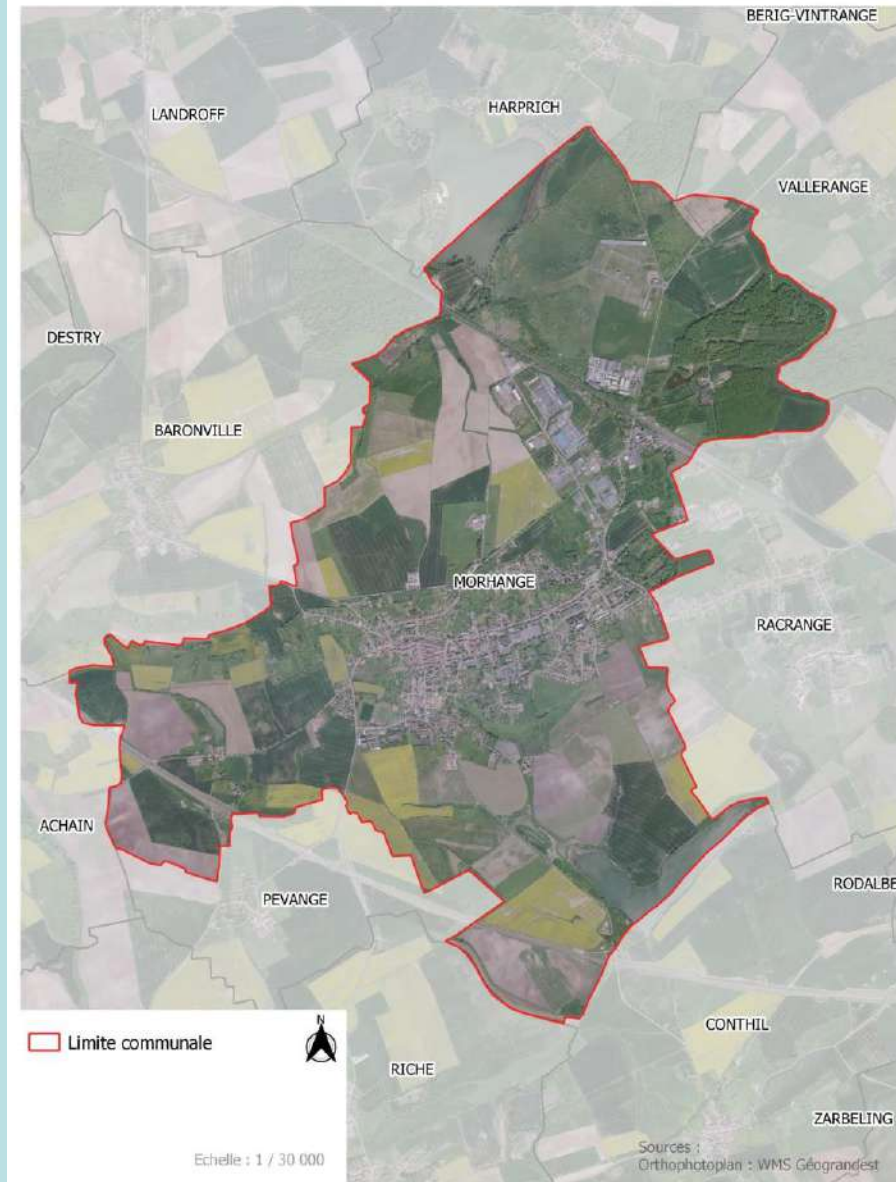


Commune	MORHANGE
Canton	Grostenquin
Arrondissement	Forbach-Boulay-Moselle
Communauté de communes	Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie
Schéma de Cohérence Territoriale	SCOT du Val de Rosselle
Nombre d'habitants	3408 habitants (INSEE 2019)
Superficie	1538 ha

LOCALISATION DE LA COMMUNE

COMMUNE DE MORHANGE

BERIG-VINTRANGE



PLU en vigueur

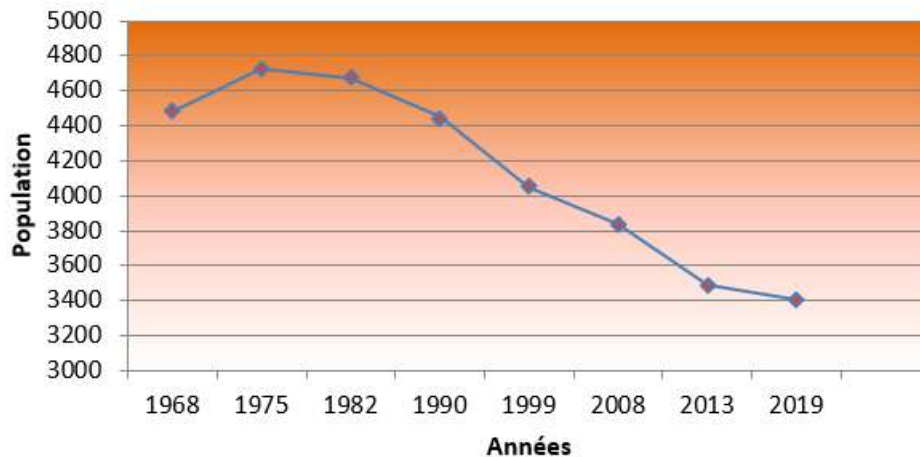
Nécessité de réduire fortement les zones d'extension



Démographie et Habitat

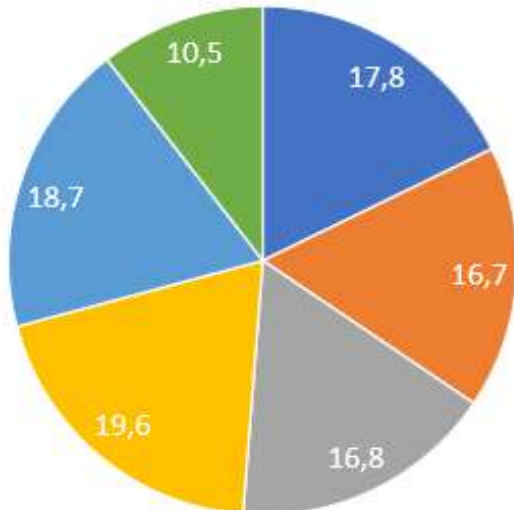
Caractéristiques de la population

Evolution de la population depuis 1968



Constante augmentation de la population depuis 1975 (-28%)

3408 habitants en 2019



Population vieillissante

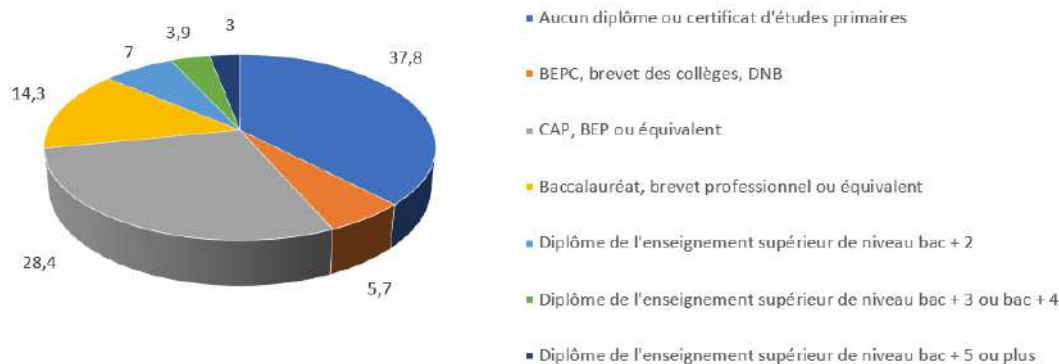
Tranche des 45-59 ans la plus importante
Population des moins de 15 ans (17,8%)

Population des + de 60 ans (29%)

Adapter les logements liés à la perte d'autonomie

Caractéristiques de la population

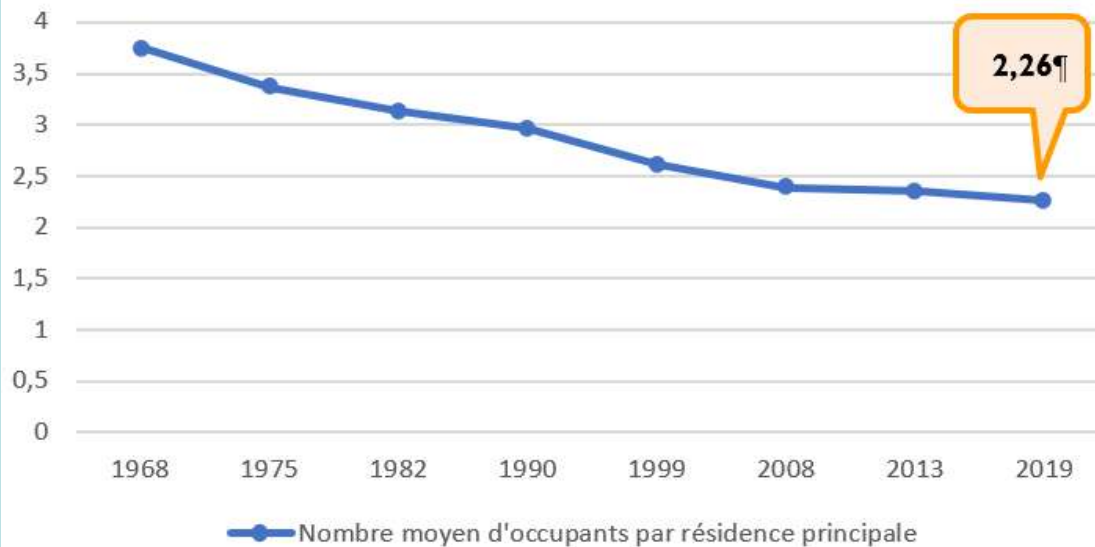
Niveau d'étude de la population en 2019



Population peu qualifiée
38% aucun diplôme
14% diplôme enseignement supérieur

150 personnes de plus de 80 ans vivent seules

Evolution de la taille des ménages depuis 1968

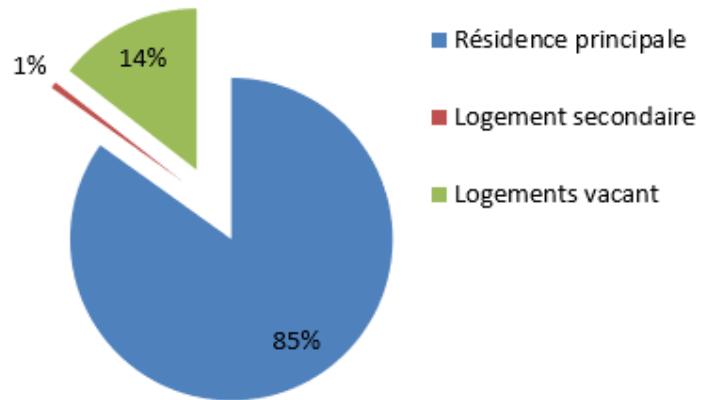


Desserrement de la taille des ménages est observé depuis 1968 (3,76 pers/log) alors qu'en 2019 on dénombre **2,26 personnes par logement**.

- 0,3 hab/log tous les dix ans

Caractéristiques des ménages

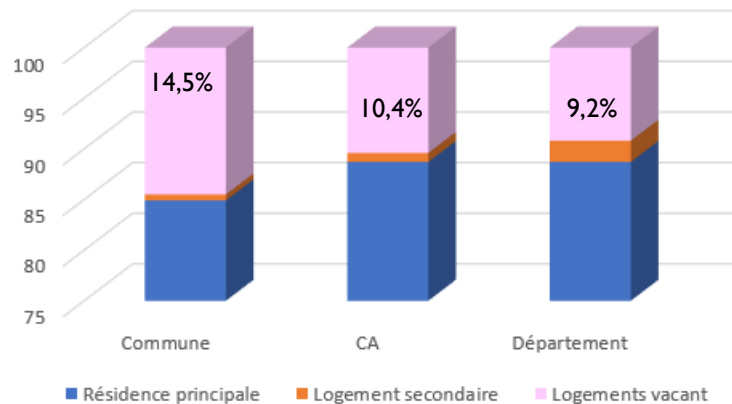
Catégories de logements en 2019



Vacance importante (14%) soit 249 logements

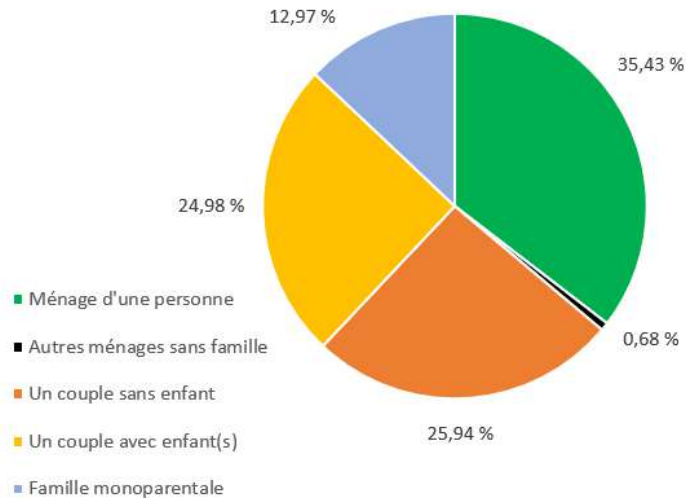
Peu de logements secondaires

Répartition des types de logements en 2019



Caractéristiques des ménages

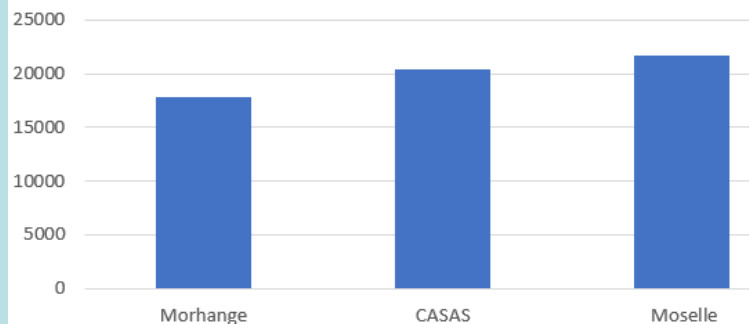
Ménages selon leur composition (Insee 2019)



1465 ménages en 2019

- . Ménages d'une personne représentent la majorité des ménages (35%).
- . Couple avec et sans enfants : $\frac{1}{4}$ des ménages chacun.
- . Famille monoparentale : 13%

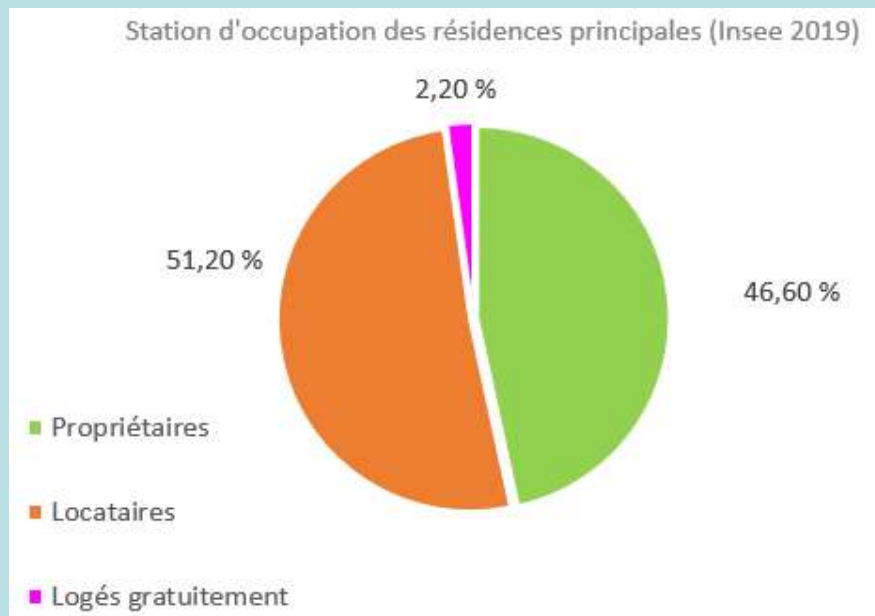
Revenu Médian par unité de consommation (euros)



23% des ménages ne possèdent pas de voiture soit environ 344 ménages. D'où l'intérêt des transports en commun pour ces ménages (Bus, train, ...)

Population modeste
Revenu médian sur Morhange inférieur à la CASAS et Moselle

Le parc de logements

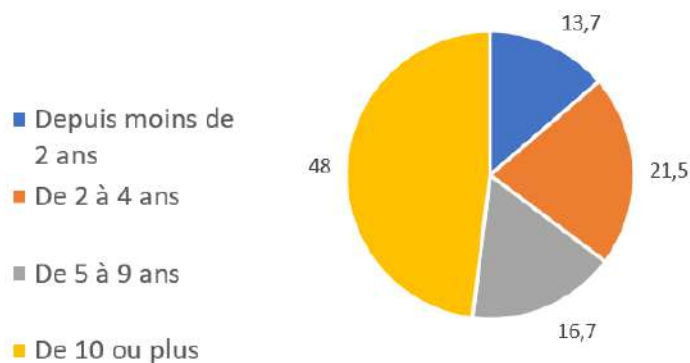


Majorité de locataires

51 % des résidences principales sont occupées par des locataires ce qui représente 893 habitants, en majorité en appartements (52% du parc de logements).

Le parc de logements

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019 (%)



Peu de mouvements dans l'emménagement des logements. 60% des logements sont occupés depuis plus de 10 ans

	2019	%
Ensemble	1 461	100,0
1 pièce	50	3,4
2 pièces	122	8,3
3 pièces	285	19,5
4 pièces	385	26,3
5 pièces ou plus	619	42,4

Bonne représentation des différentes typologies de logements malgré une forte part des 4 pièces et plus (68%)

Entre 2013 et 2021, 40 logements neufs ont été construits à Morhange, soit 4,5 logements par an.

Constat

Une proportion de vacance habitat importante avec de nombreux logements nécessitant des travaux importants de réhabilitation

Logements à dominante locatif

Population aux revenus modestes

Population vieillissante

Rythme de nouveaux logements moyen ces dix dernières années (4,5 par an)

Enjeux

Réduire la vacance en aidant les propriétaires à investir sur la réhabilitation des logements (OPAH RU)

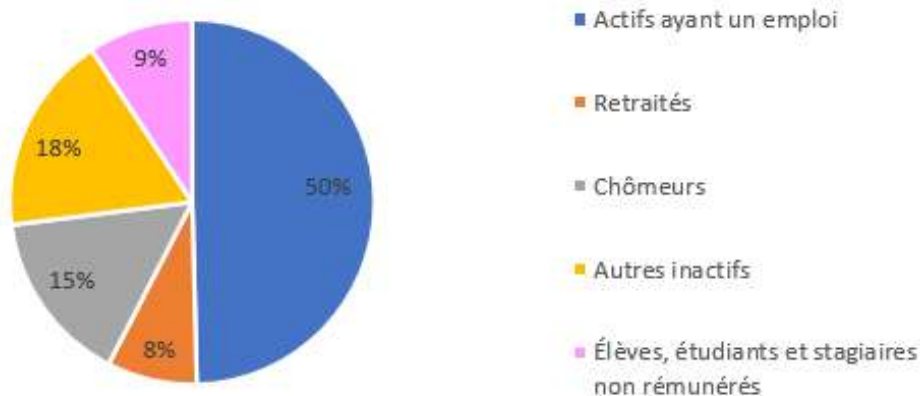
Adapter la typologie des logements à l'évolution de la structure des ménages

Répondre aux besoins des plus âgés

Activités

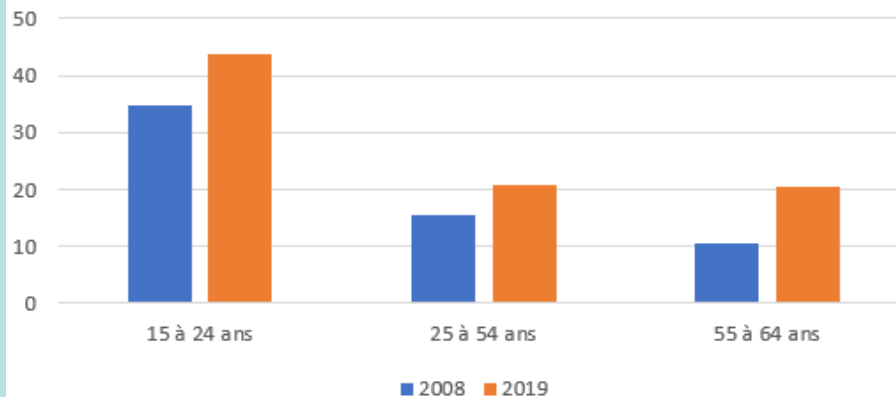
Population active

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

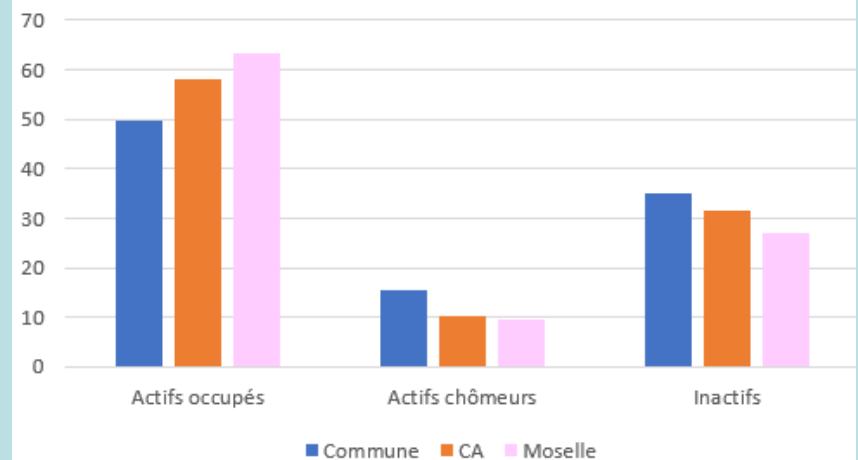


- . 15% de chômeurs qui touchent principalement les 15-24 ans (taux plus élevé que dans le département)
- . Taux d'actifs inférieur à la CASAS et Dpt 57
- . Taux d'inactifs supérieur à la CASAS et Dpt 57

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-24 ans par sexe et âge

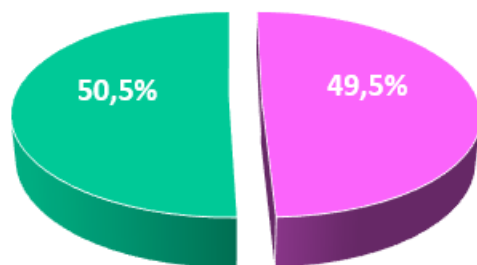


Activité des 15-64 ans en 2019



Population active

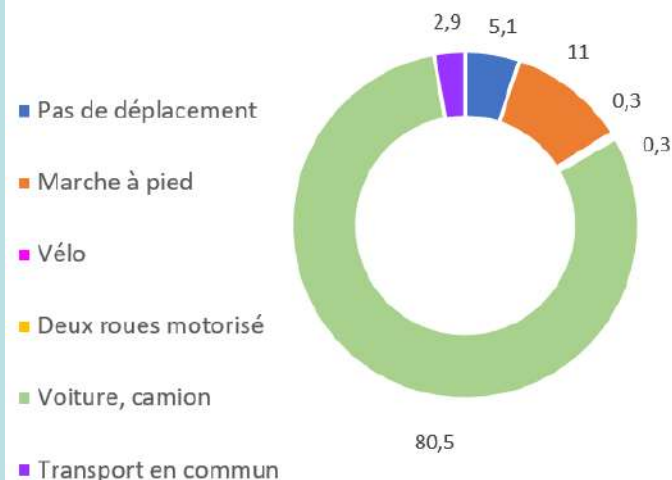
Lieu de travail des actifs de plus de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone



■ dans la commune de résidence

■ dans une commune autre que la commune de résidence

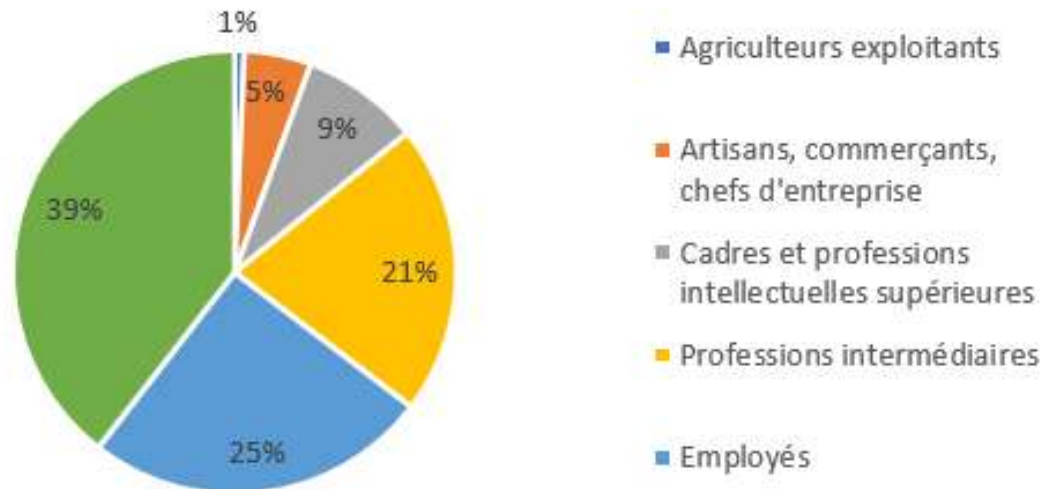
Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail - Insee 2019



Presque la moitié des actifs de Morhange travaillent dans la commune. La commune est génératrice de nombreux emplois (zone d'activité : Rehau, Galva, ...), zone commerciale, commerces en centre ville

Moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail : voiture

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019



Les ouvriers représentent la catégorie socio professionnelle la plus représentée sur la commune (39%)

Les agriculteurs et artisans commerçants sont peu représentés sur la commune de MORHANGE.

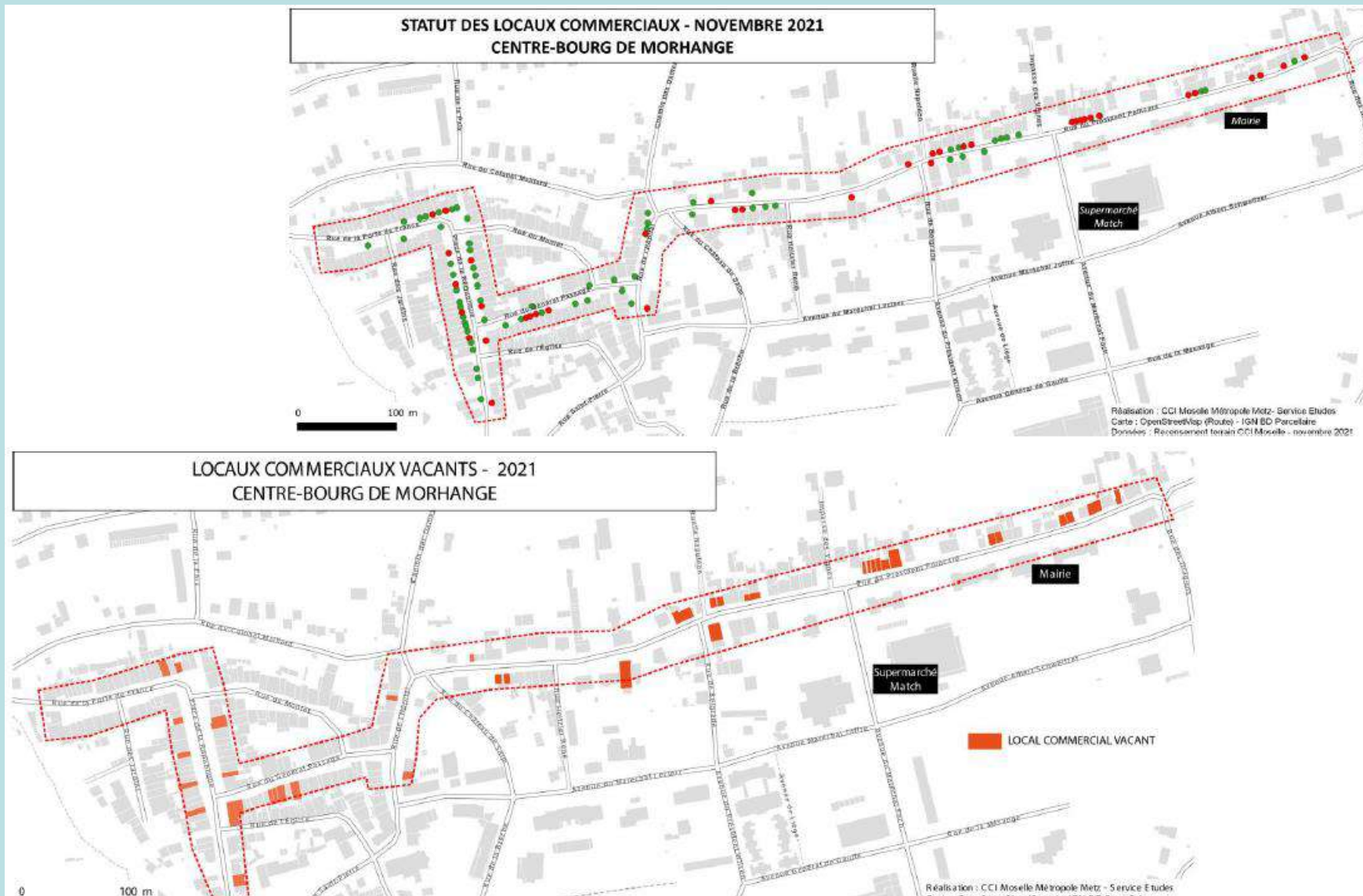
Zone d'activités



Zones d'activités concentrées de part et d'autre de la RD 74
Au Nord : entreprises industrielles (REHAU, photovoltaïque, ...), La zone DOMOFUTURA et au Sud Activités commerciales (Intermarché, Aldi, Big Mat, Action, basic Fit ...)

Peu de vacance

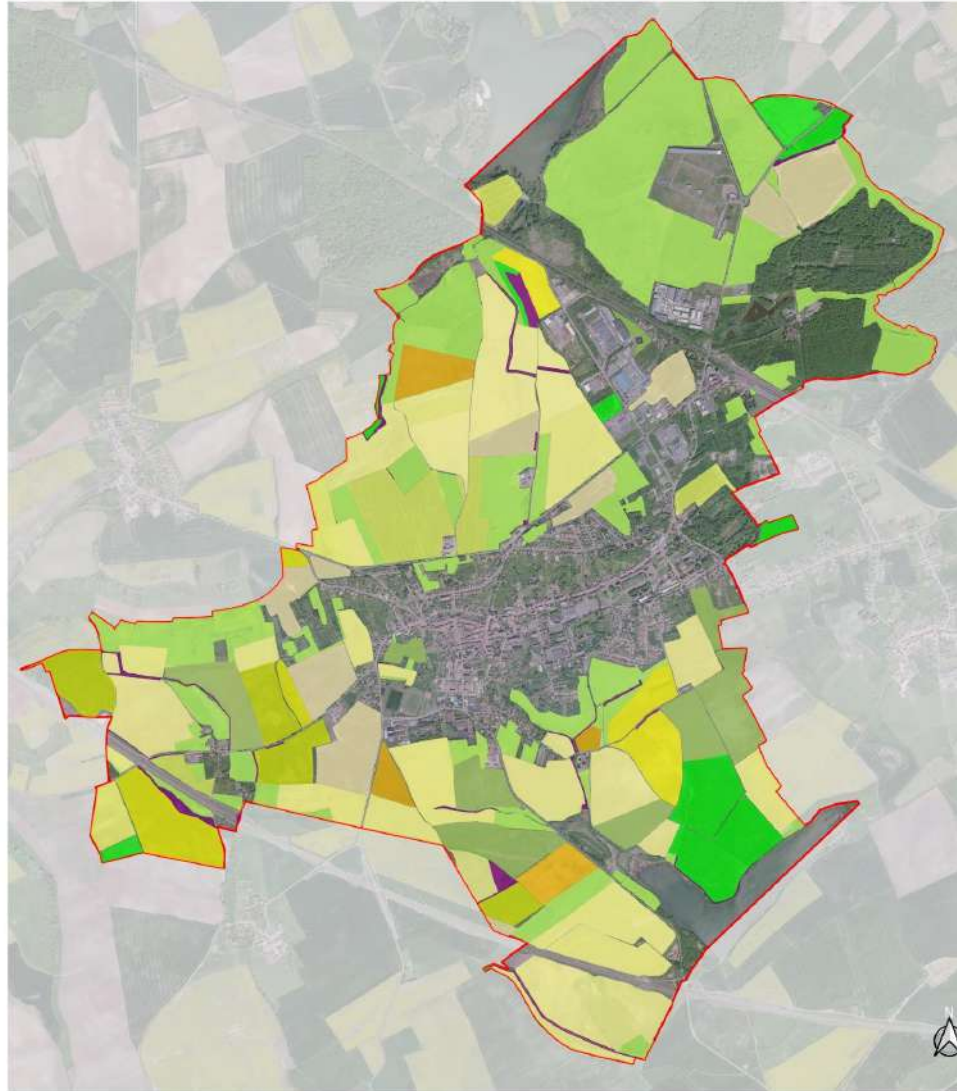
L'offre commerciale



Le commerce se localise principalement Place de la République, rue du Général Passaga, rue de la porte de France et rue Poincaré.

Vacance commerciale importante en centre ville (38%)

Activité agricole



Echelle : 1/30000
Source : Orthophoto WMS Géoportail
RPG 2019 data.gouv

L'activité agricole est représentée par 6 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune (5 Règlement Sanitaire Départemental et 1 ICPE)

Surface Agricole Utile (2019) de la commune : 953 ha (62% du ban) répartis pour 2/3 en culture-céréales et 1/3 en prairies.

Périmètres de réciprocité agricole

COMMUNE DE MORHANGE

DIAGNOSTIC AGRICOLE



Activité touristique



Site de loisirs de la Mutche

Un hôtel-restaurant (Toque et Passion) présent sur le ban communal.

Un camping à la Claire forêt

Projet de Paint Ball

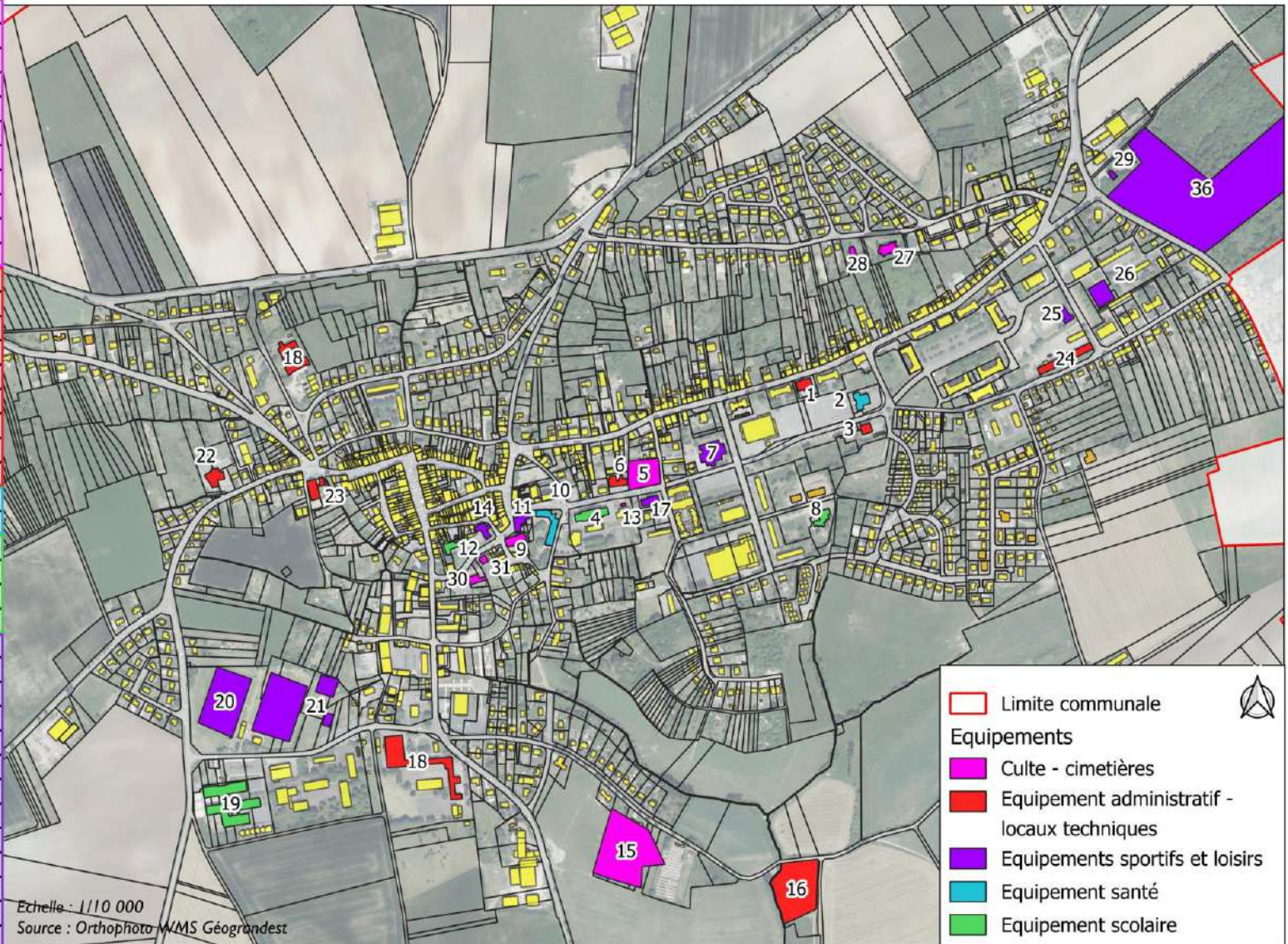
Des pistes pédestres et cyclables traversent le ban communal

Ville très bien dotée en équipements

COMMUNE DE MORHANGE

CARTE DES EQUIPEMENTS

id	Nom
5	Cimetière
9	Eglise catholique
13	Monument aux morts
15	Cimetière
27	Eglise protestante
28	Presbytère protestant
30	Maison du Bailli
31	Presbytère catholique
33	Chapelle de RODE
34	Cimetière allemand
35	Monument aux morts
1	Mairie
3	Gendarmerie
6	Pompier
16	STEP
18	IMPRO
18	IMPRO
22	ESAT
23	Bâtiment stockage commune
24	Locaux technique
2	Maison de santé
10	EHPAD
4	Ecole primaire du centre
8	Ecole maternelle du bosquet
12	Ecole maternelle Jeanne d'Arc
19	Collège arborescent
7	Salle socio-culturelle
11	Salle Jeanne d'Arc
14	Salle des associations
17	Médiathèque
20	Terrain de foot
21	Tennis - city - stade
21	Tennis - city - stade
21	Tennis - city - stade
25	Espace Debussy
26	Gymnase - tennis
29	Boulodrome
32	Site touristique de la Mutche
36	Parc Clémenceau

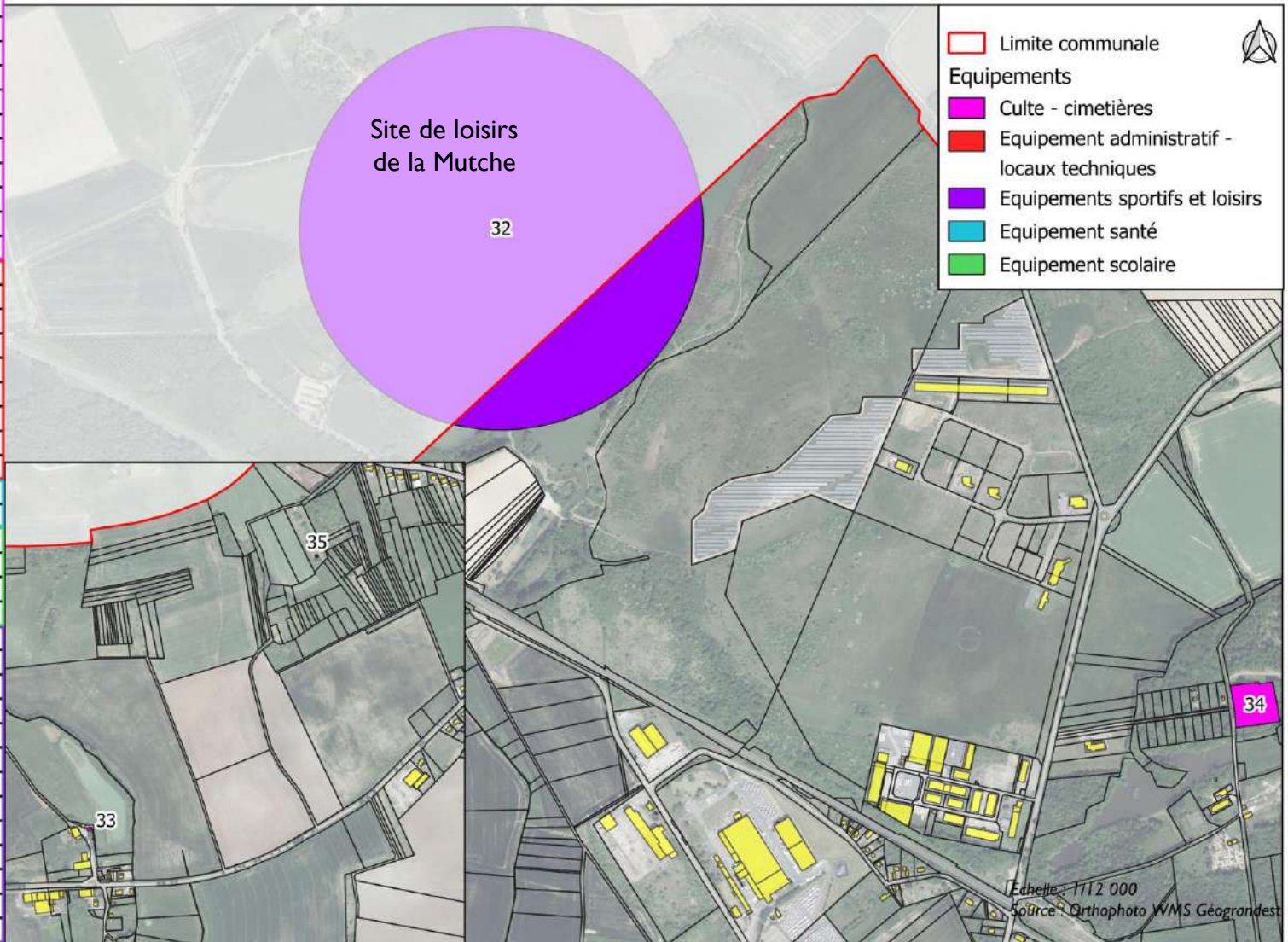


Ville très bien dotée en équipements

COMMUNE DE MORHANGE

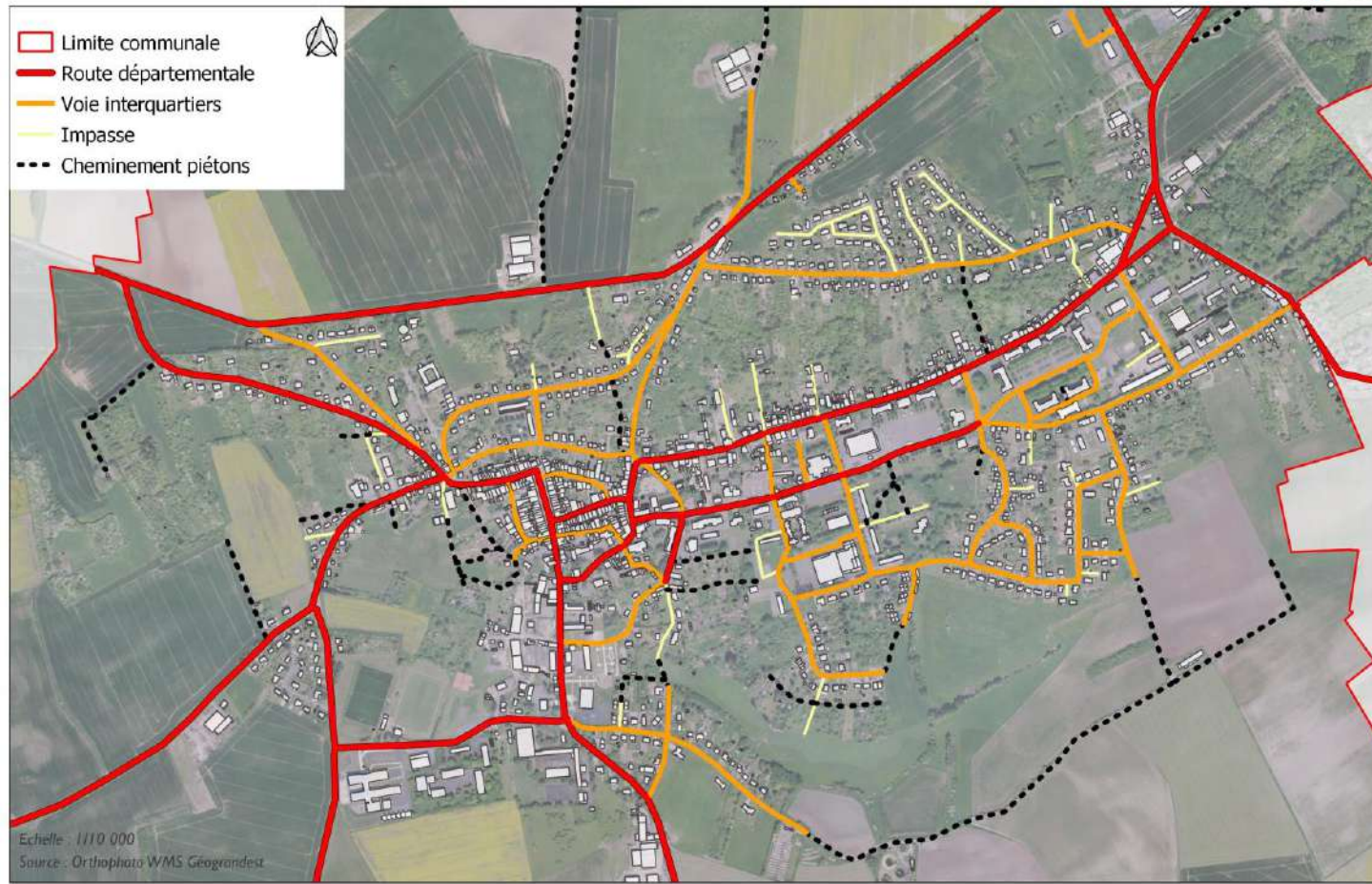
CARTE DES EQUIPEMENTS

Id	Nom
5	Cimetière
9	Eglise catholique
13	Monument aux morts
15	Cimetière
27	Eglise protestante
28	Presbytère protestant
30	Maison du Bailli
31	Presbytère catholique
33	Chapelle de RODE
34	Cimetière allemand
35	Monument aux morts
1	Mairie
3	Gendarmerie
6	Pompier
16	STEP
18	IMPRO
18	IMPRO
22	ESAT
23	Bâtiment stockage commune
24	Locaux technique
2	Maison de santé
10	EHPAD
4	Ecole primaire du centre
8	Ecole maternelle du bosquet
12	Ecole maternelle Jeanne d'Arc
19	Collège arboretum
7	Salle socio-culturelle
11	Salle Jeanne d'Arc
14	Salle des associations
17	Médiathèque
20	Terrain de foot
21	Tennis - city - stade
21	Tennis - city - stade
21	Tennis - city - stade
25	Espace Debussy
26	Gymnase - tennis
29	Boulodrome
32	Site touristique de la Mutche
36	Parc Clémenceau



Mobilité - Voies de circulation

Une armature viaire structurante



Constat

La GARE un atout pour la commune

Commune génératrice d'emplois
(commerce, artisanat et industriel)

Des actifs travaillant pour moitié sur la commune

Un centre-ville commerçant à redynamiser

Vacance importante des locaux commerciaux en centre ville

Des exploitants agricoles présents sur la commune

Enjeux

Développer l'offre mobilité sur le secteur de la gare (électromobilité, covoiturage, ...)

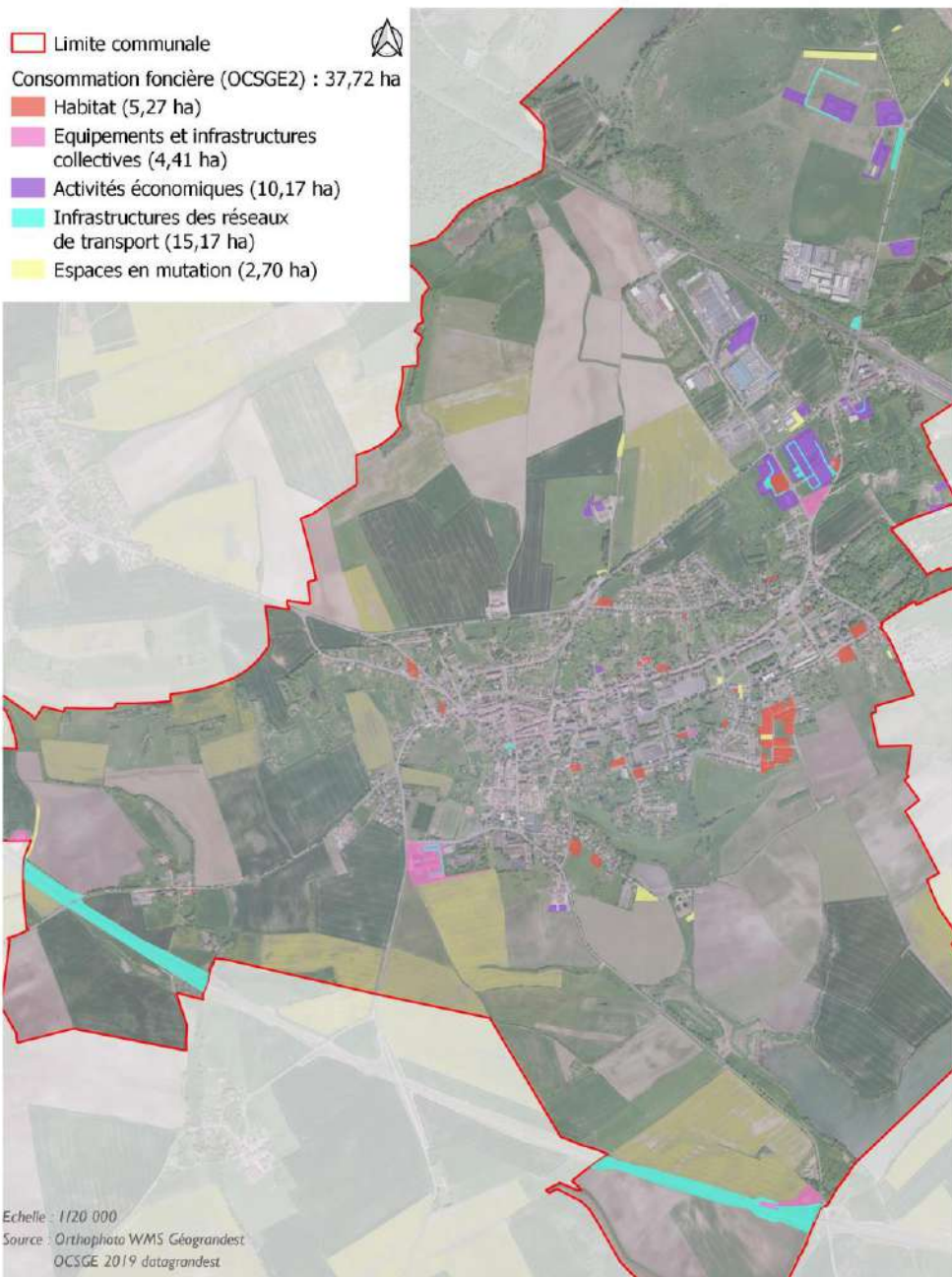
Développer le réseau de pistes cyclables (vers la Mutche, vers équipements sportifs scolaires, ...) également pour les déplacements domicile-travail.

Conforter l'activité économique et répondre aux besoins des activités

Redynamiser le centre ville et accueillir de nouveaux commerces de proximité et en réduisant la vacance. Programme de rénovation des façades, ... offrir du stationnement

Concilier activités agricoles (sorties d'exploitation, ...) avec zones résidentielles. Favoriser la diversification.

Consommation d'espaces ces dix
dernières années



Consommation foncière ces 10 dernières années

37,7 ha ont été consommés entre 2010 et 2019 (10 dernières années) au total sur des espaces naturels dont 15 ha pour des infrastructures dont la LGV Est

Nécessité de réduire la consommation foncière.

Disponibilité du foncier en renouvellement urbain

Dents creuses : 25 logements potentiels en dents creuses

Vacance importante : 14%

Structure urbaine

Carte ancienne – Etat Major 19^{ème} siècle



Le bourg originel derrière ses murs : l'héritage moyenâgeux.

Le bourg s'est constitué et densifié dans son enceinte dont les anciens murs sont lisibles à travers le tracé ou le nom de certaines rues (rue du colonel Maillard, de la porte de France). Cette structure urbaine ancienne s'organise autour d'une rue/ place qui concentre l'activité commerciale du centre (rue de la République). Elle est complétée par des ruelles étroites qui irriguent le bourg et le long desquelles se concentre un bâti dense.

En dehors de son centre dense, le bourg est ceinturé de jardins vivriers et leurs venelles. Au nord, les coteaux sont cultivés en vignes et en vergers.

L'héritage Allemand : la ville garnison.

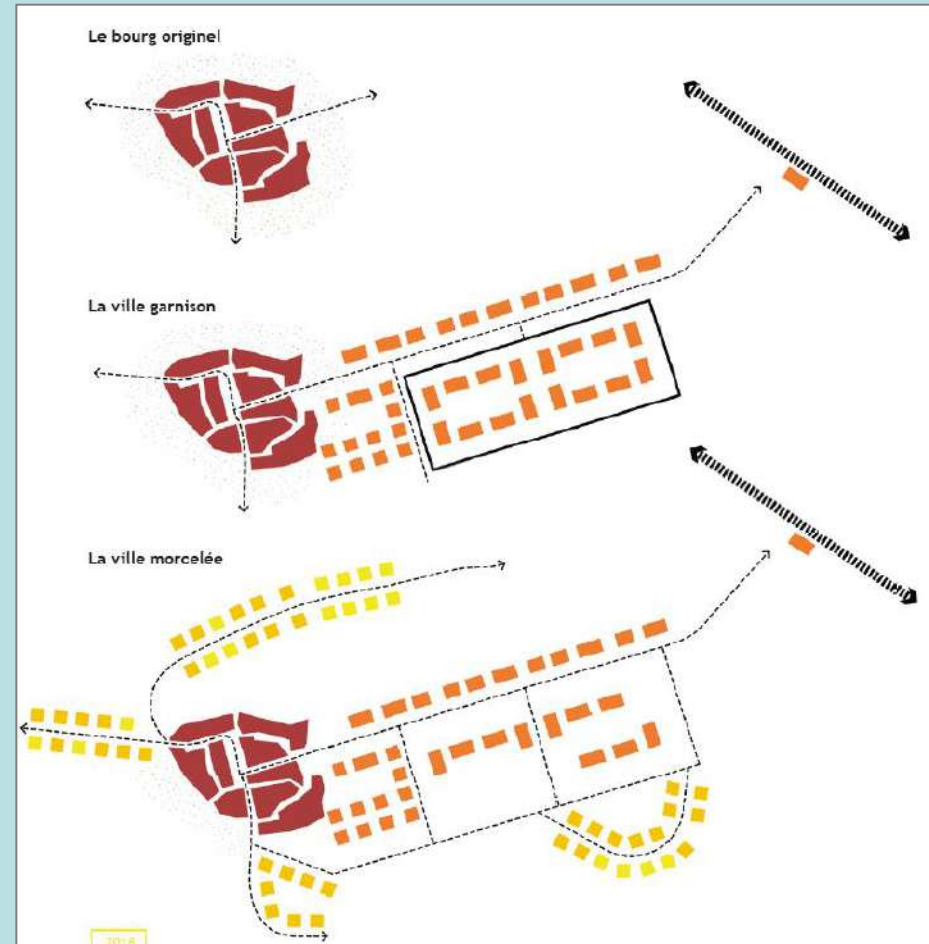
A partir de 1890, Morhange acquiert le statut de ville garnison et se développe à l'Est. La population est multipliée par 6 entre 1870 et 1900 pour atteindre 7084 habitants.

La ville militaire, fermée vis-à-vis du centre ancien, est structurée par des casernements le long de grandes artères plantées. Le quartier des officiers fait la liaison entre les deux villes. Les bâtiments civils sont édifiés le long de la rue Poincaré. Une gare est construite et sa liaison avec le centre est assurée par un tram.

A partir des années 70 : le morcellement de la ville.

L'avènement de la voiture et la maison individuelle conduisent la ville à s'étendre d'abord le long des axes de circulation. Cette urbanisation s'intensifie avec la réalisation des premiers lotissements dans les années 80, disséminés au Sud puis sur les hauteurs. En parallèle, une importante zone d'activité se déploie au nord.

La ville garnison, son patrimoine architectural et paysager sont fortement remaniés dès les années 70 jusqu'aux années 1990 : de nombreux bâtiments et le quartier des officiers sont démantelés. Peu à peu, les jardins et coteaux sont urbanisés et l'extension urbaine s'accroît avec la création de nouveaux lotissements dans les années 2010 ainsi que le départ des commerces du centre vers la périphérie.



A partir de 1890, Morhange acquiert le statut de ville garnison et se développe à l'Est.

La ville militaire, fermée vis-à-vis du centre ancien, est structurée par des casernements le long de grandes artères plantées. Les bâtiments civils sont édifiés le long de la rue Poincaré. Une gare est construite.

1935





1979



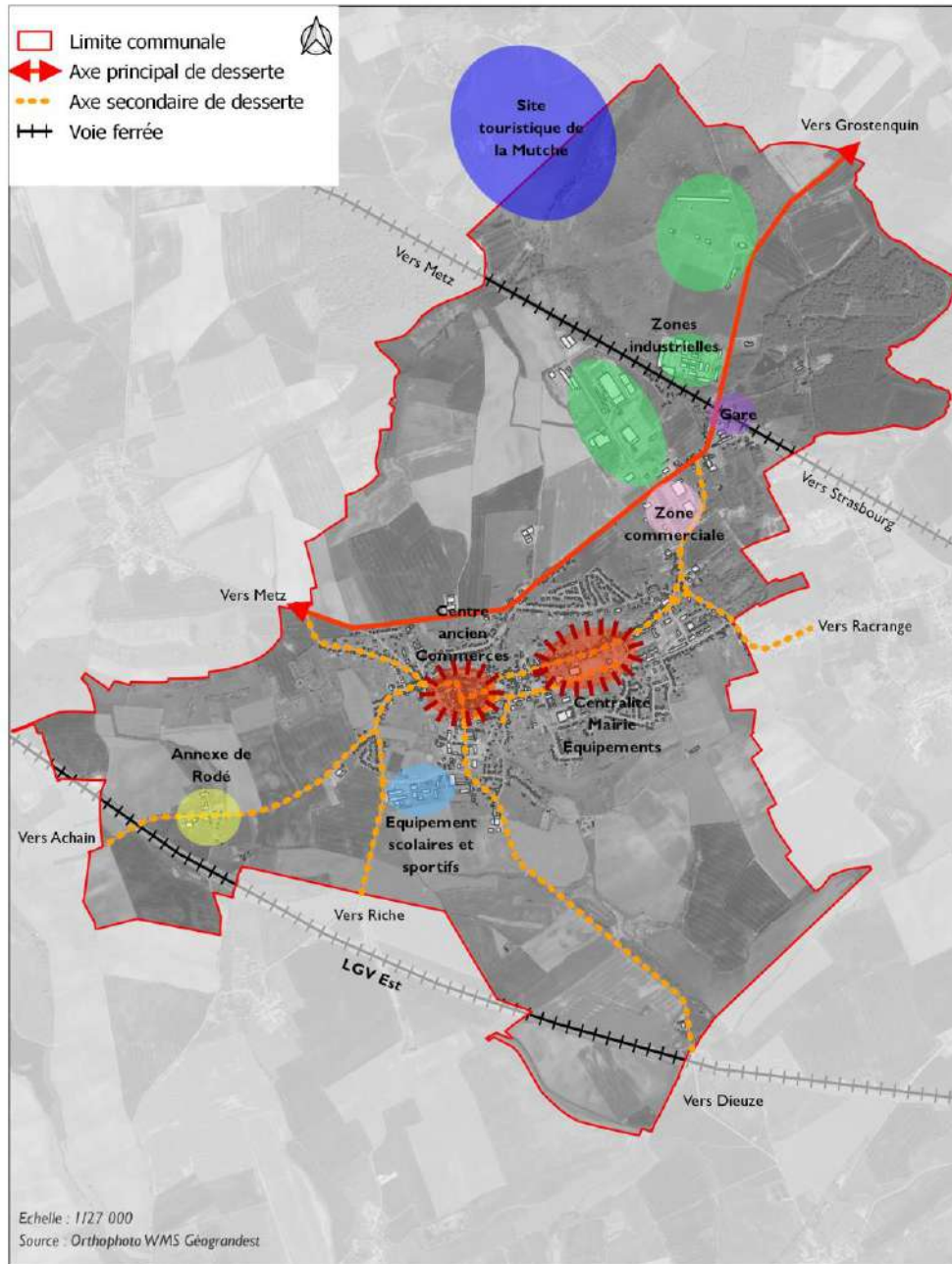
1988



| 1998







Structure urbaine

COMMUNE DE MORHANGE

TYPOMORPHOLOGIE

 Limite communale

Typomorphologie

 Bâti en ordre continu ou semi continu

 Bâtiment d'activités ou à caractère industrielle ou commerciale

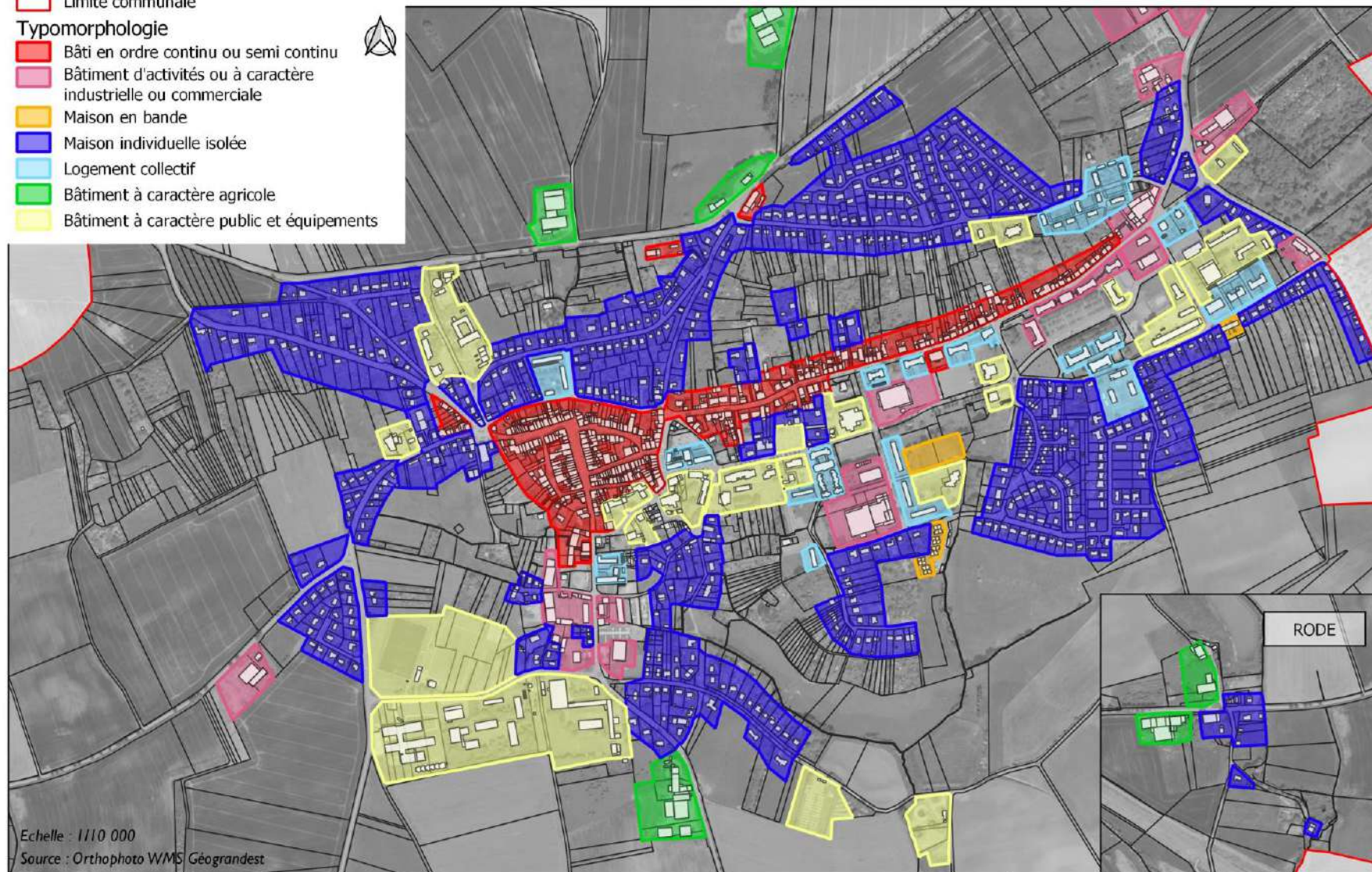
 Maison en bande

 Maison individuelle isolée

 Logement collectif

 Bâtiment à caractère agricole

 Bâtiment à caractère public et équipements



Echelle : 1/110 000

Source : Orthophoto WMS Géograndest

Annexe de Rode



Collectifs : rue de Montmorency et rue Pasteur



Structure urbaine : le centre bourg



Implantation sur l'alignement (limite entre le domaine privé et le domaine public), c'est-à-dire sans aucun recul par rapport à la voie, et sur les limites séparatives latérales lorsque l'ordre est continu (maisons mitoyennes).

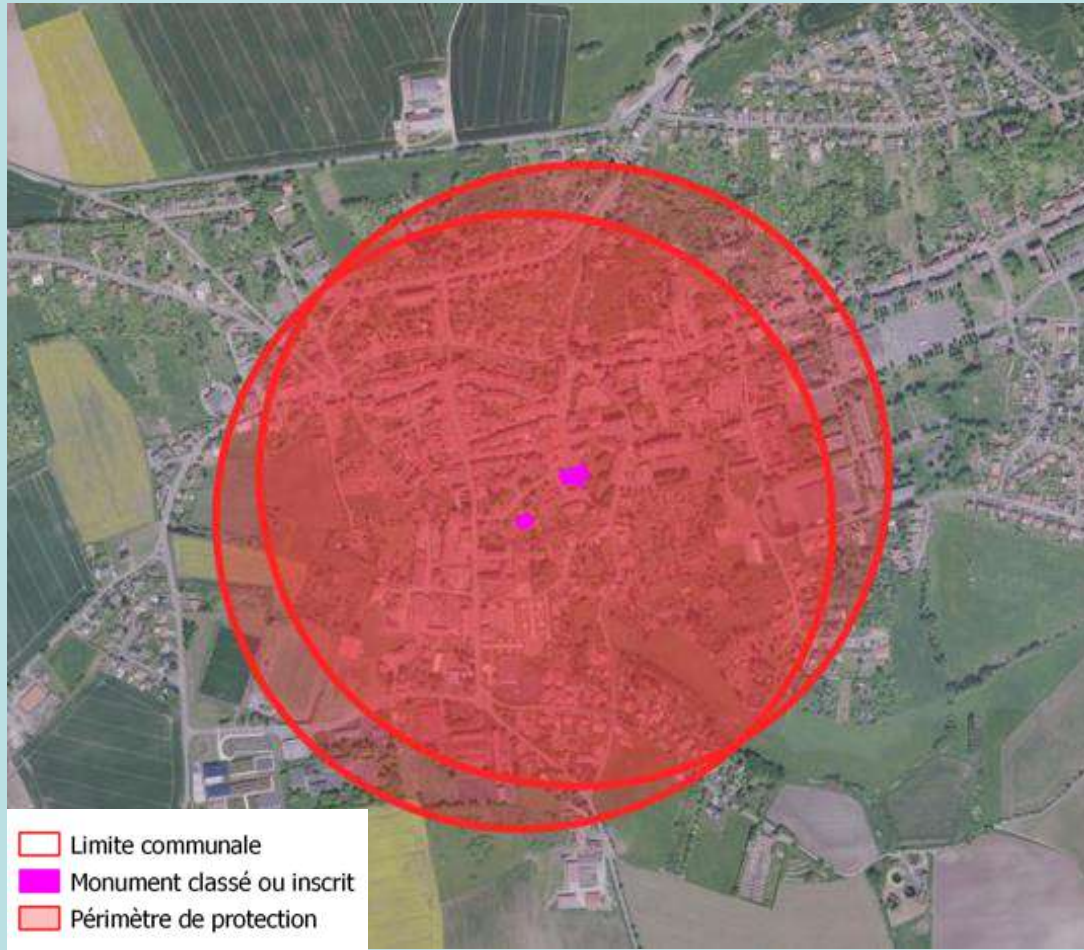
Faitage parallèle à la voie

Structure urbaine : les extensions

Les maisons individuelles isolées ou pavillons prennent des formes différentes en fonction de leur insertion dans des opérations d'ensemble ou non.



Périmètre de protection de Monument Historique



L'église Saint Pierre et Saint Paul – monument classé



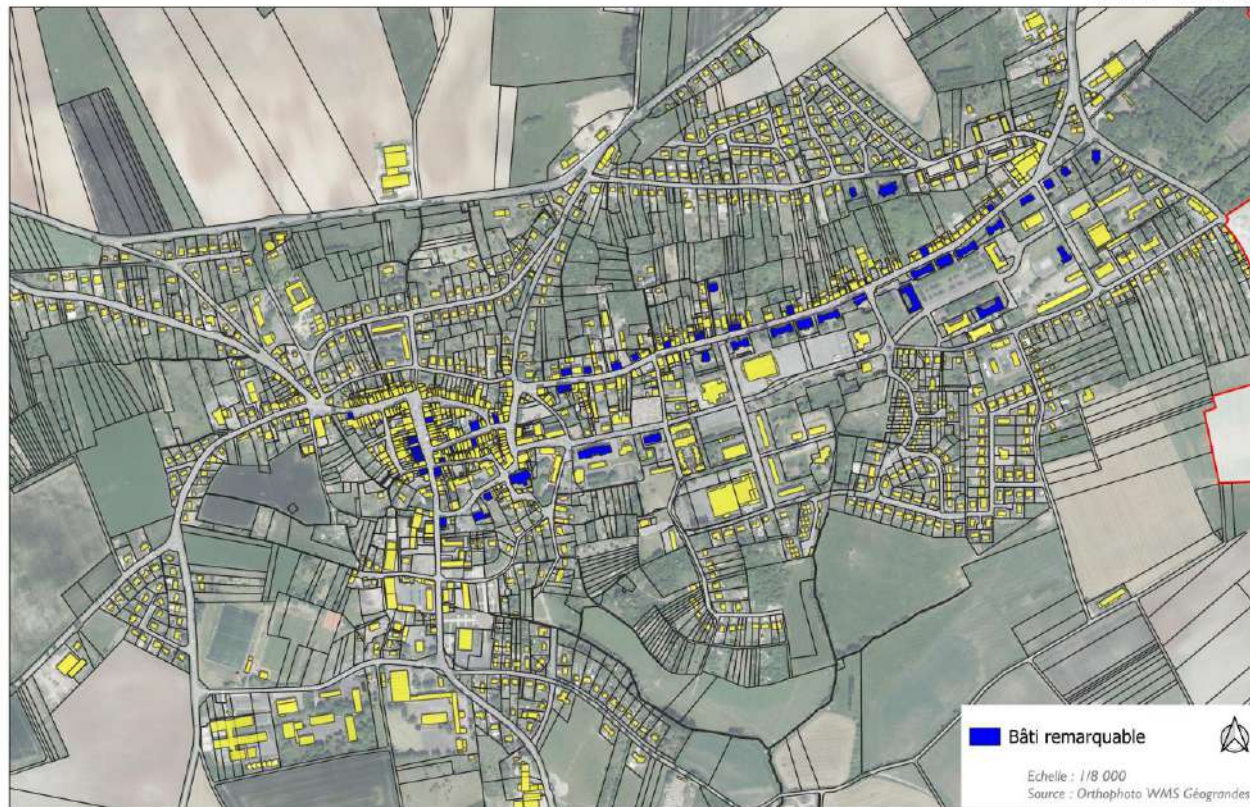
La maison dite du Bailli 10 rue Saint Pierre – monument inscrit.

Possibilité de faire un Périmètre Délimité des Abords (PDA) remplaçant les périmètres de protection de monuments historiques de 500 m.
Avis conforme de l'ABF à l'intérieur du PDA.
Procédure conjointe au PLU.

Bâtiments remarquables à préserver dans le PLU

COMMUNE DE MORHANGE

BÂTI REMARQUABLE



■ Bâti remarquable



Echelle : 1/8 000

Source : Orthophoto WMS Géograndest



14 rue Poincaré



10 rue Poincaré



22 rue Passaga



1 rue Castelnau

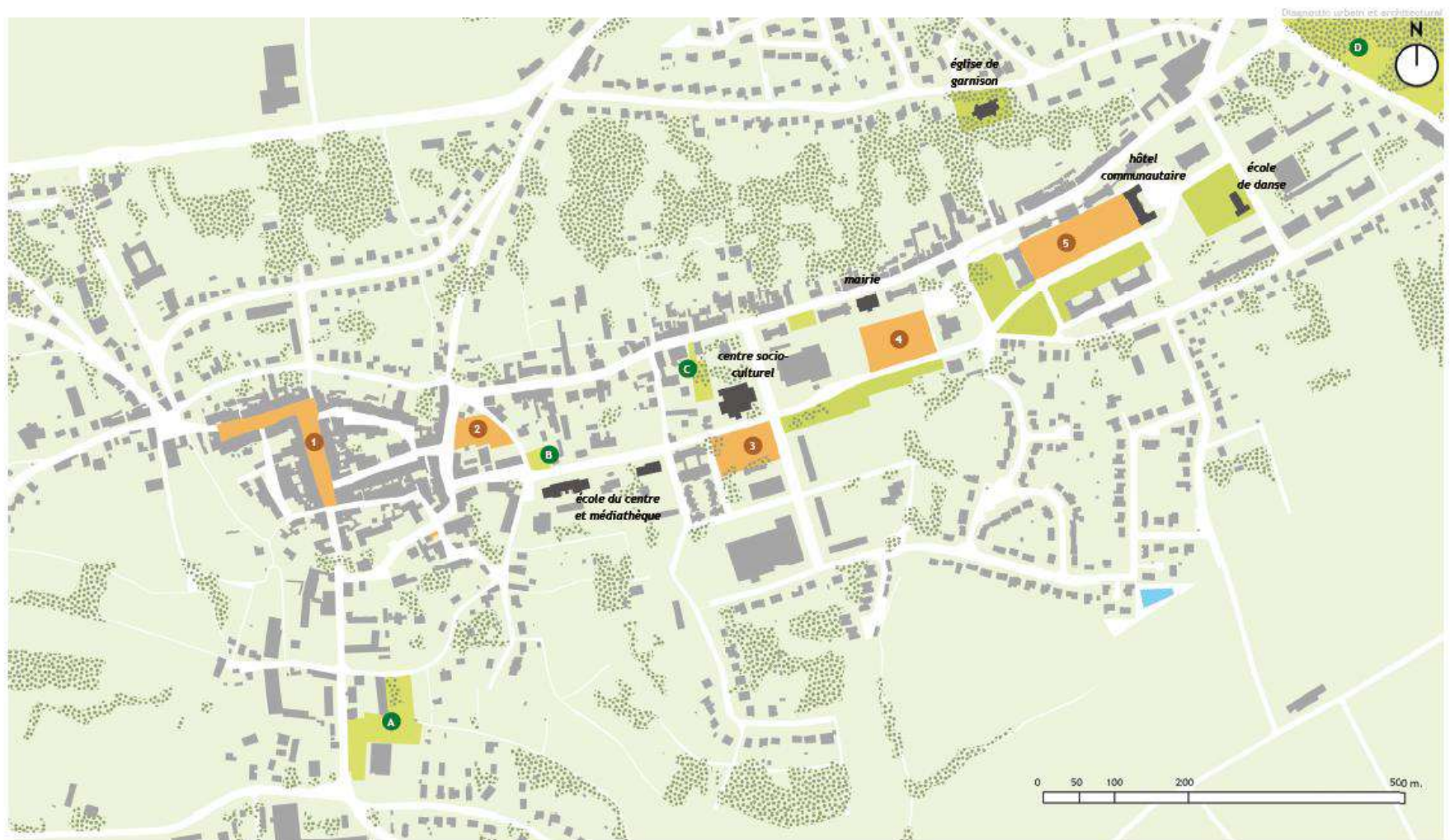


rue de l'église



96 rue Poincaré

Espaces publics : une trame d'espaces paysagers à conforter et des places qui jouent difficilement le rôle de centralité



Des « places » qui jouent difficilement un rôle de centralité

- espaces publics «minéral»
- 1 place de la République et Porte de France
- 2 square Marx - parking
- 3 parking centre socio-culturel et place du marché
- 4 parking - parvis de la mairie
- 5 parking Réhau

Une trame d'espaces paysagers à conforter

- espaces verts aménagés (square, jardin public)
- A parc Weiler
- B square devant l'école
- C square du centre socio-culturel
- D parc Clémenceau
- espaces verts résiduels (abords et délaissés de parcelle)

Constat

Une structure urbaine composée du centre ancien, des extensions, des zones d'activité à l'extérieur de la ville aux abords de la RD 674. Annexe de Rode.

Des bâtiments architecturaux remarquables.

2 MH avec périmètre de protection (église et maison du Bailli)

De espaces paysagers d'intérêt (parcs, alignement d'arbres, ...) dans la ville qui contraste avec des espaces publics très minéraux

Des liaisons douces existantes à conserver et renforcer

Problèmes de stationnement dans le centre ville commerçant

Vergers-Jardins existants au Sud Ouest

Enjeux

Avoir une offre de logements de qualité adaptée au parcours résidentiel et aux besoins de la population.

Préserver et mettre en valeur les bâtiments et éléments architecturaux intéressants (création de fiches)

Mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords

Préserver ces espaces verts et valoriser les espaces publics

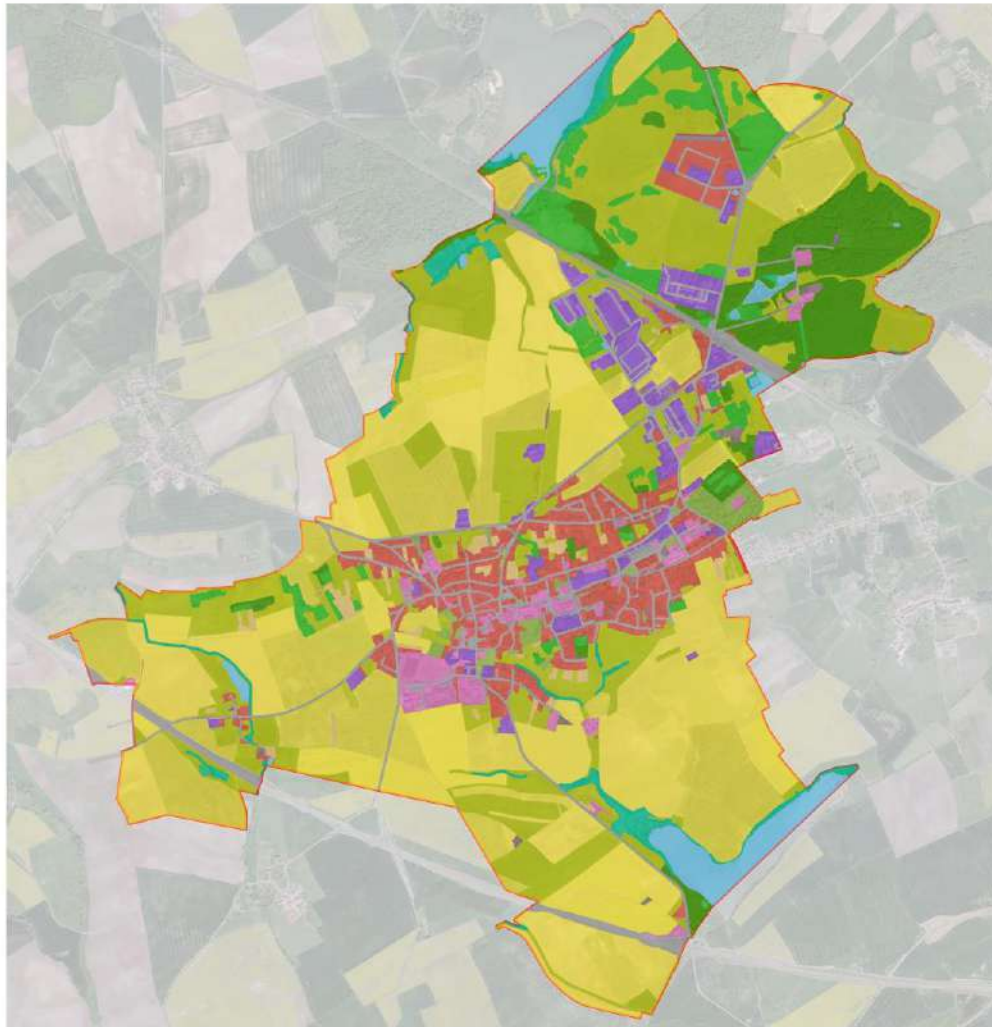
Préserver et développer les liaisons douces, en lien avec l'extérieur de centre (vers la gare)

Prévoir des emplacements pour offrir du stationnement adapté aux besoins

Préserver les secteurs de vergers jardins au Sud-Ouest

Milieux naturels

Occupation du sol



□ Limite communale

OCSGE (2019)

11-Habitat

12-Equipements et infrastructures collectives

13-Activités économiques

14-Infrastructures et superstructures des réseaux de transport

15-Espaces verts urbains

16-Espaces en mutation

21-Terres arables

22-Cultures permanentes

23-Autres zones agricoles

31-Forêts

32-Formations naturelles herbacées ou arbustives

41-Milieux humides

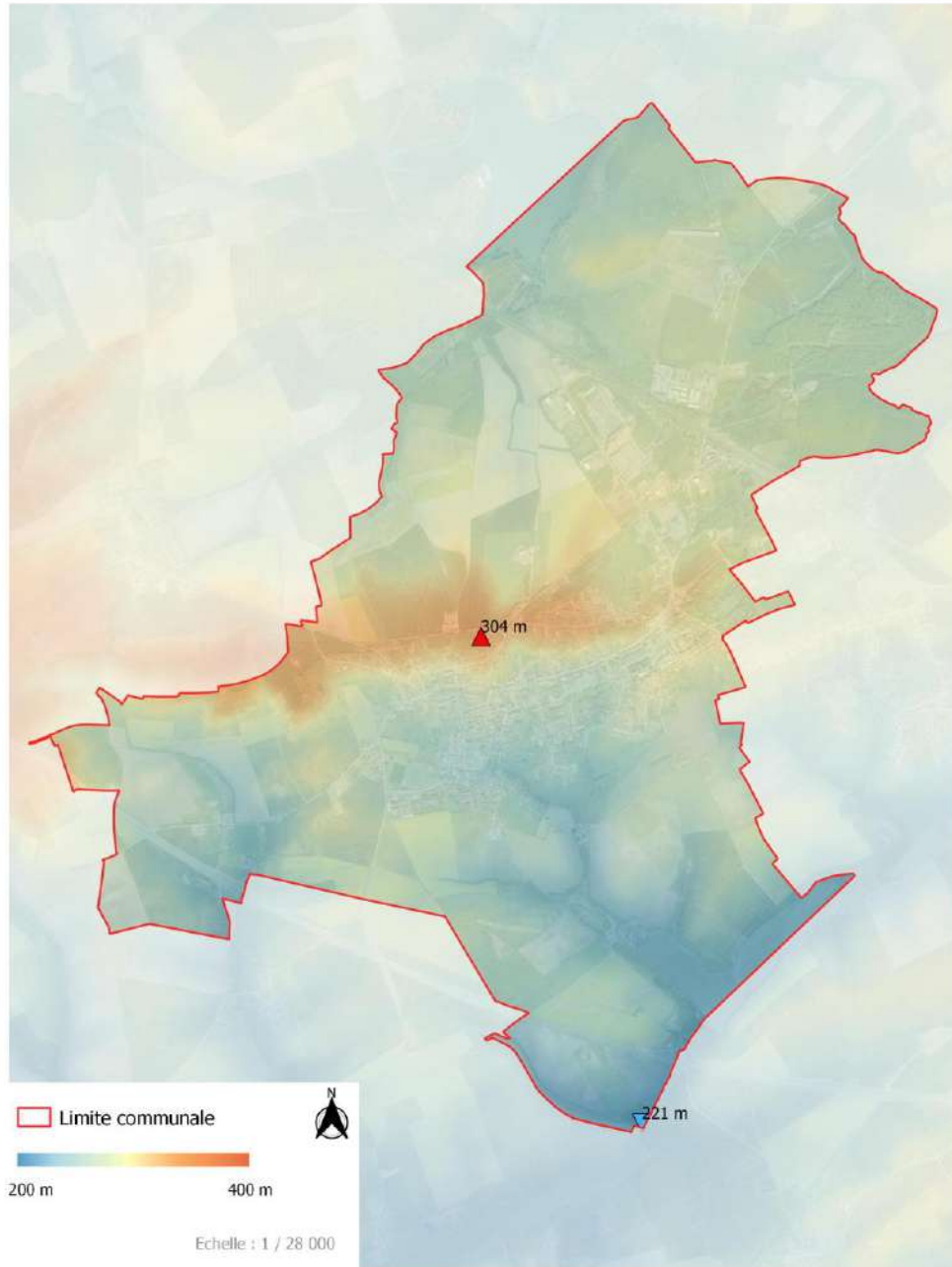
51-Surfaces en eau



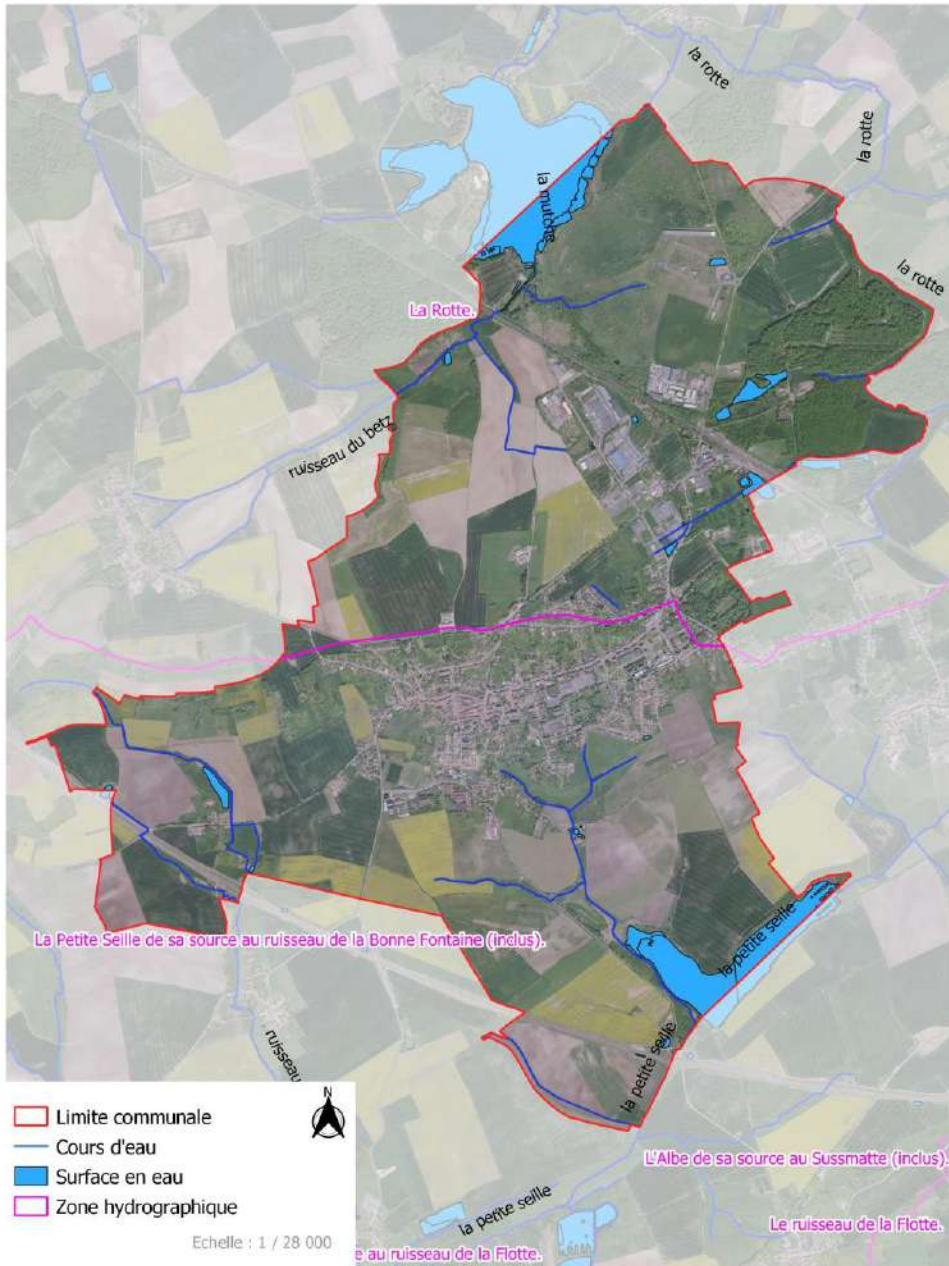
Echelle : 1/30000

Source : Orthophoto WMS Géograndest

OCSGE 2019 datagrandest



Hydrographie



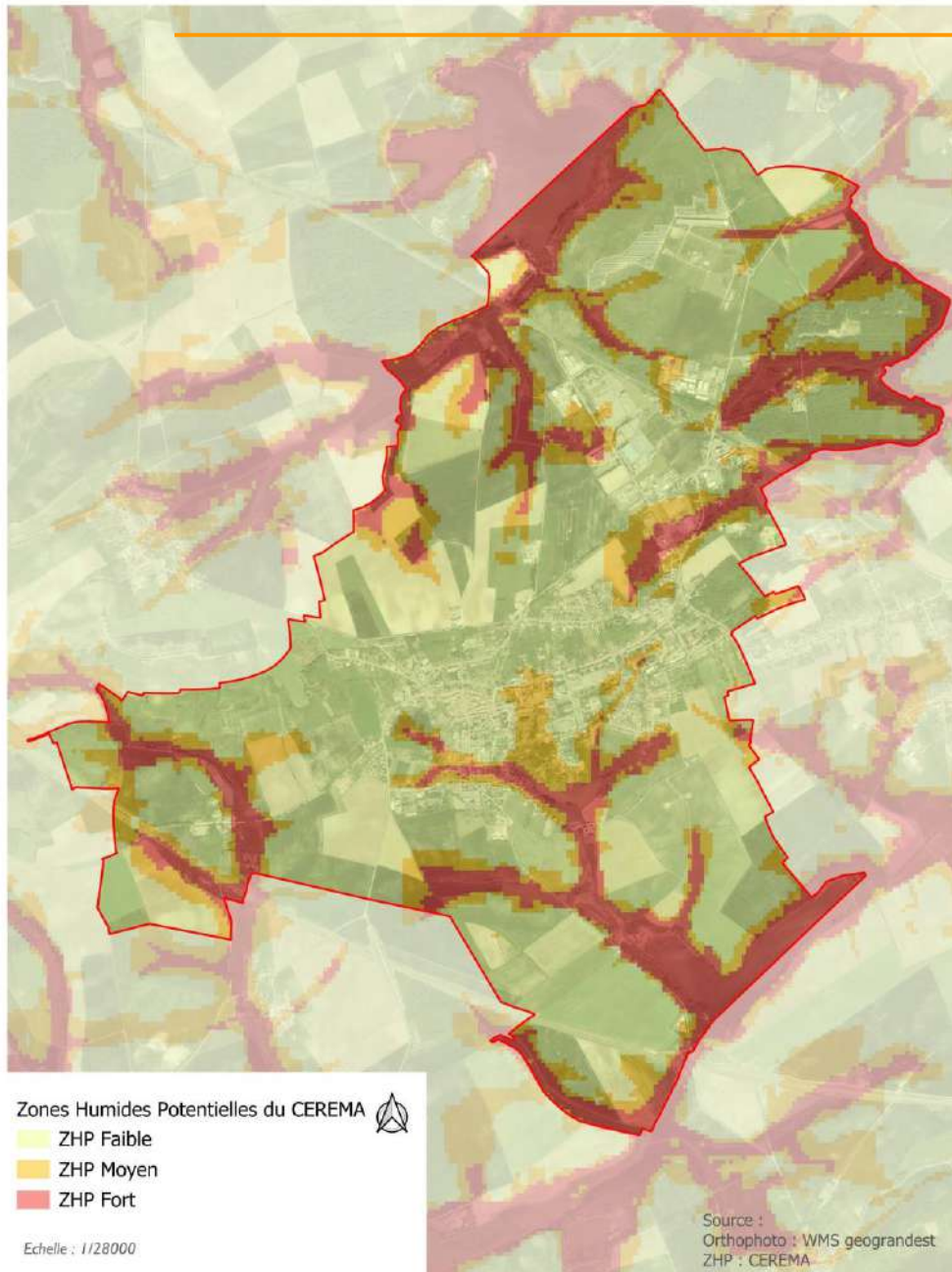
Plusieurs cours d'eau sur le ban communal :

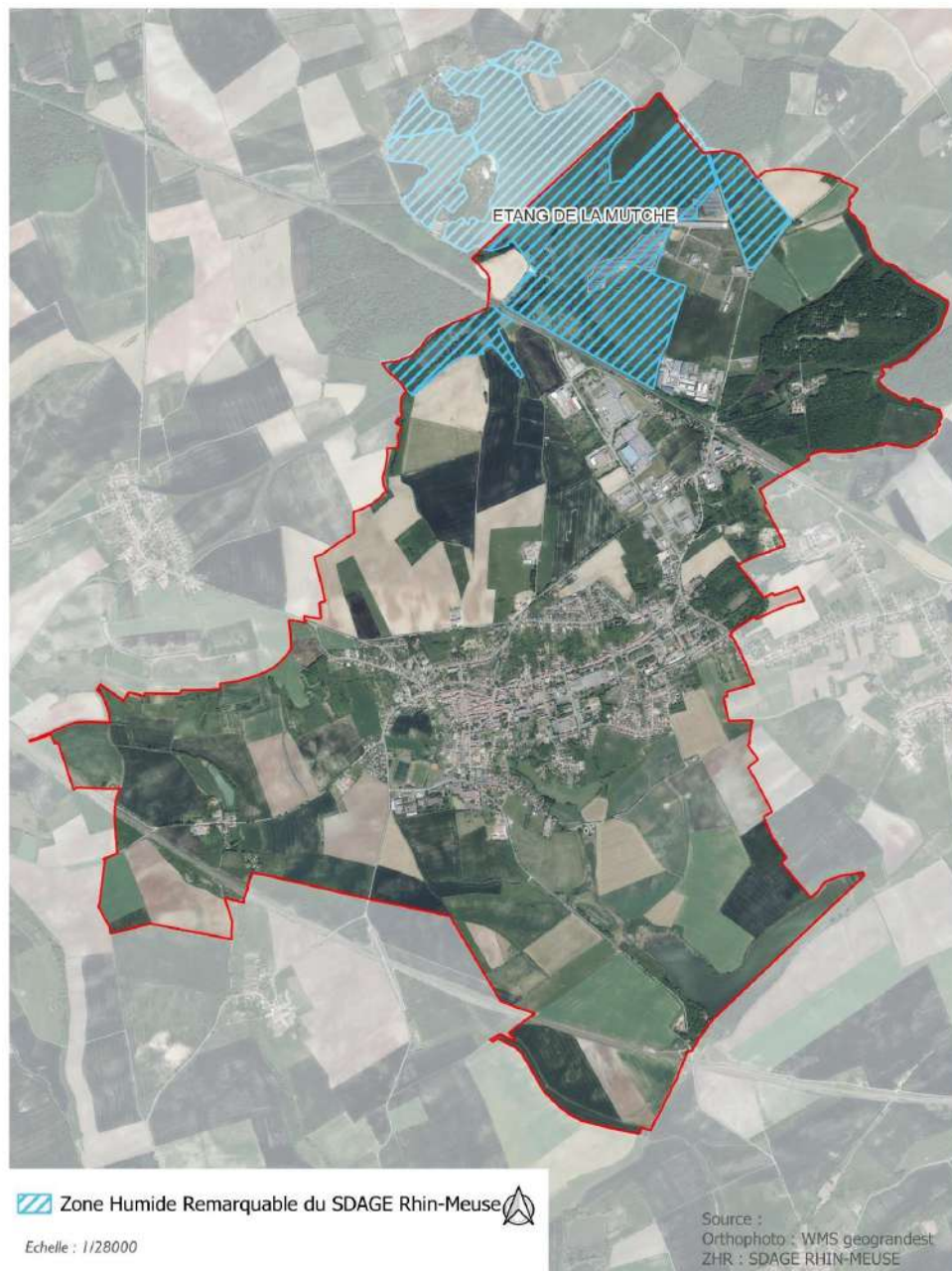
- La Rotte
- Le ruisseau de Betz
- Le ruisseau de Prévange
- La Petite Seille

Des plans d'eau :

- Etang de la Mutche
- Etang du Moulin
- D'autres plans d'eau

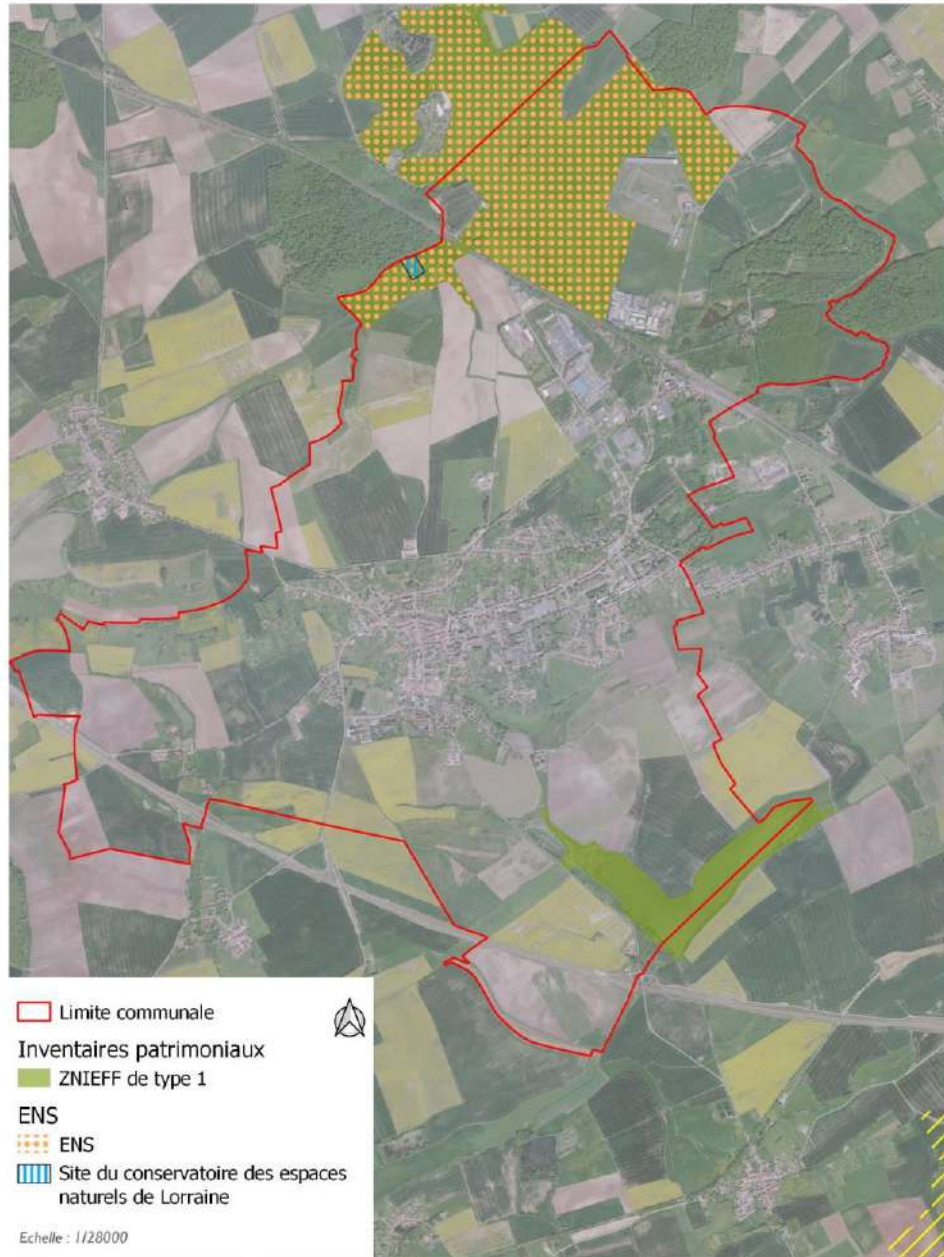
Zones à Dominante Humide





Zones humides remarquables du SDAGE

Etang de la Mutche : Zone
humide remarquable du SDAGE
à préserver



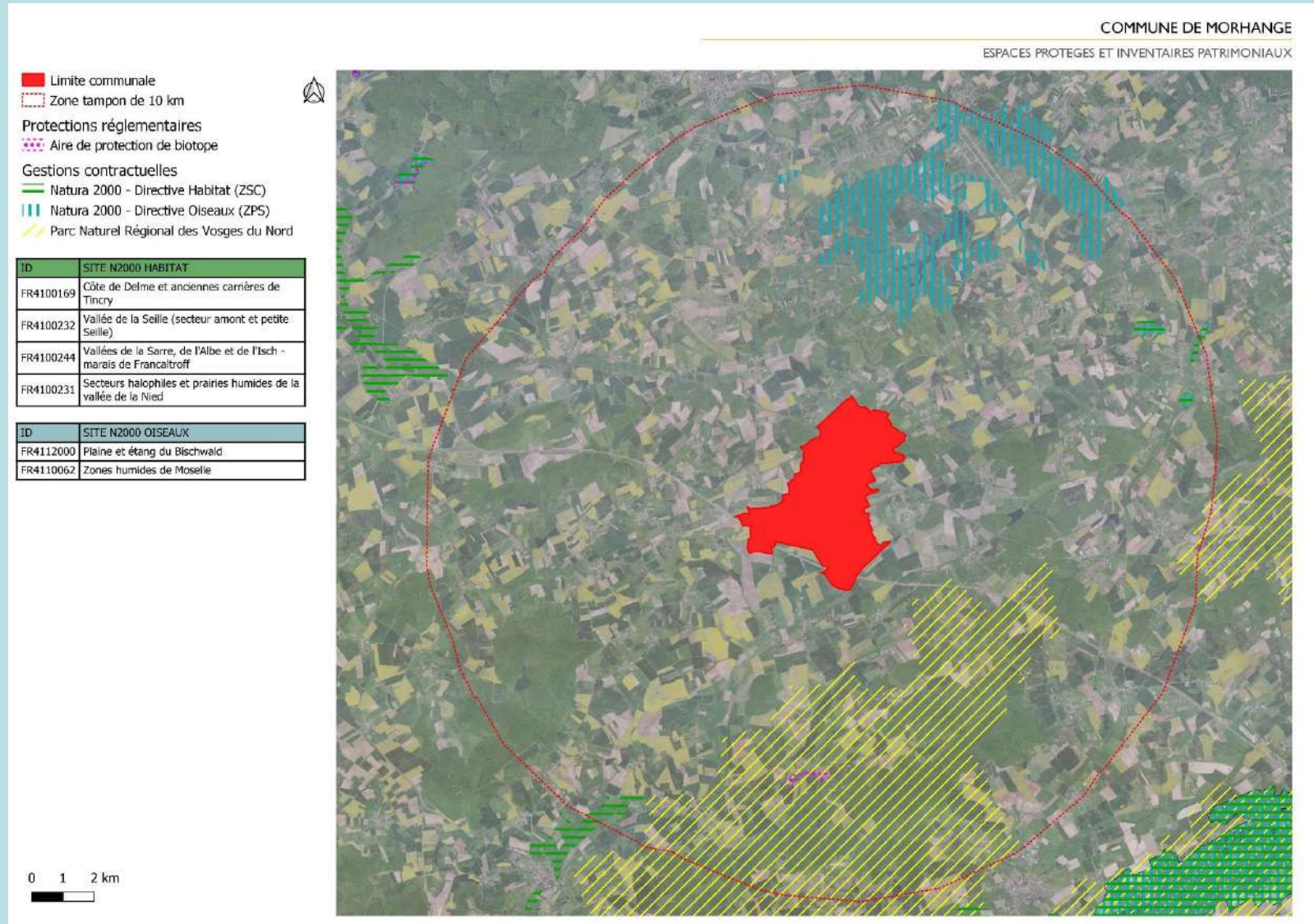
Milieux naturels

Espaces protégées

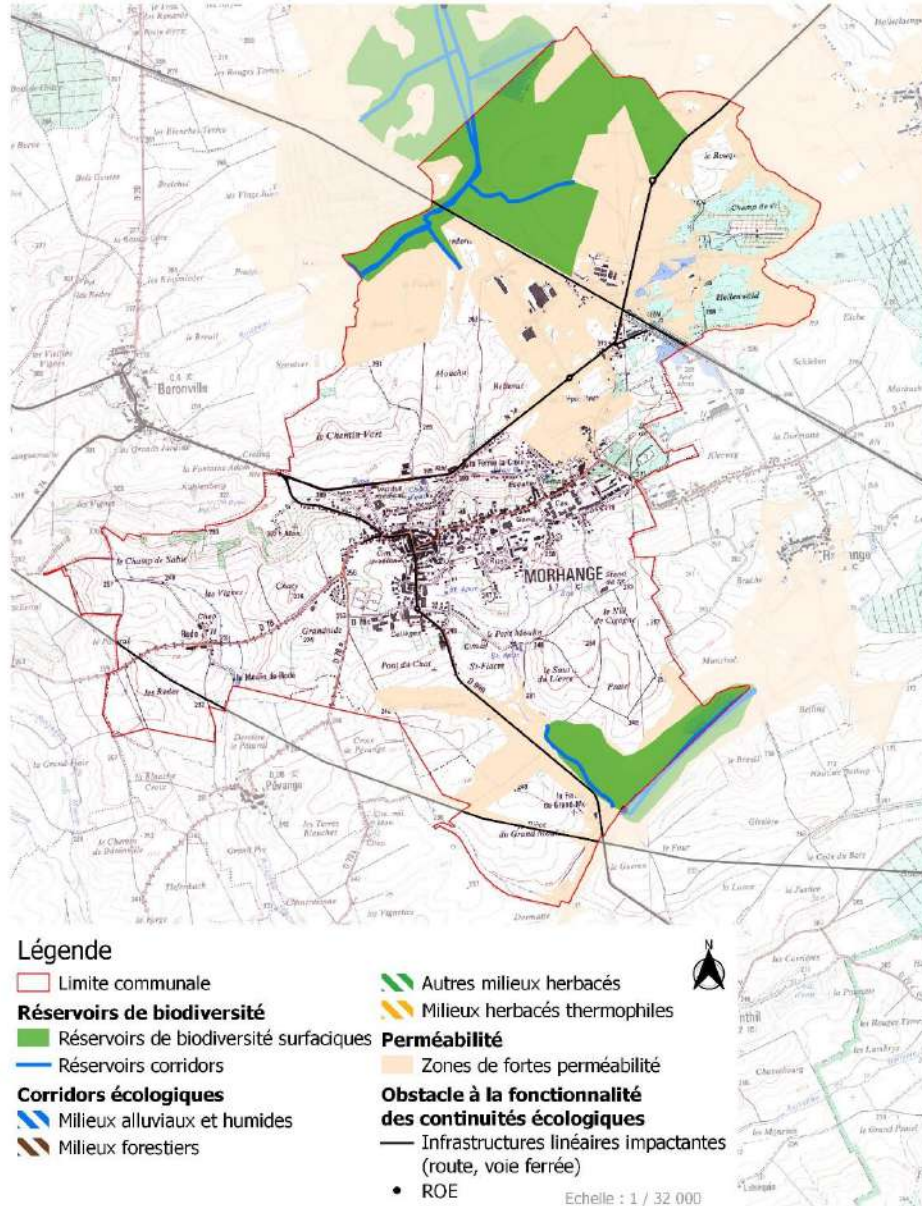
Etang de la Mutche : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique et Espace Naturel Sensible

Etang près de la ferme du Grand Moulin : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

➤ PLU soumis à Evaluation Environnementale

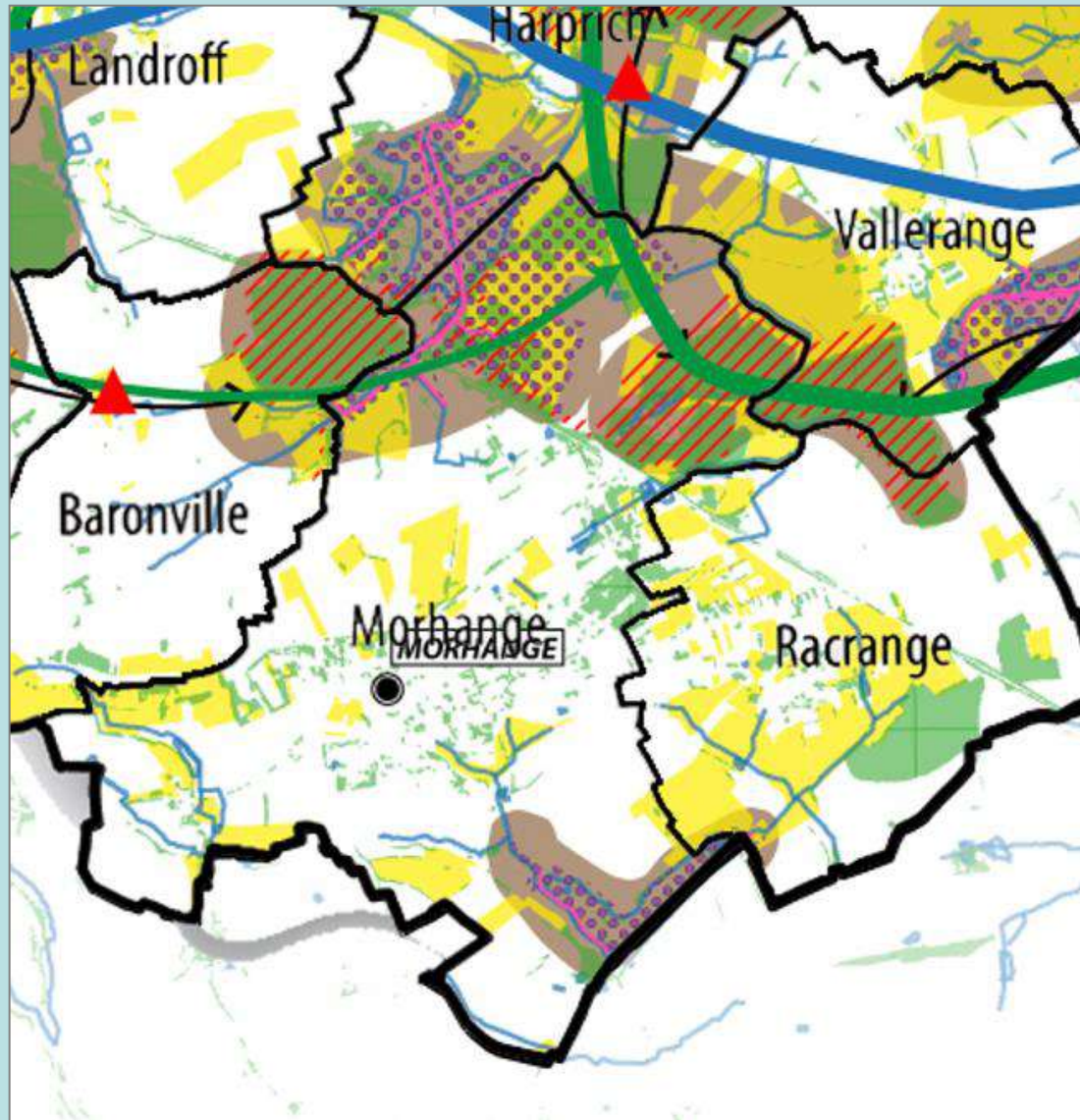


Trame Verte et Bleue régionale



Le SRCE identifie deux Réservoirs de Biodiversité : la Mutche et l'étang au Sud

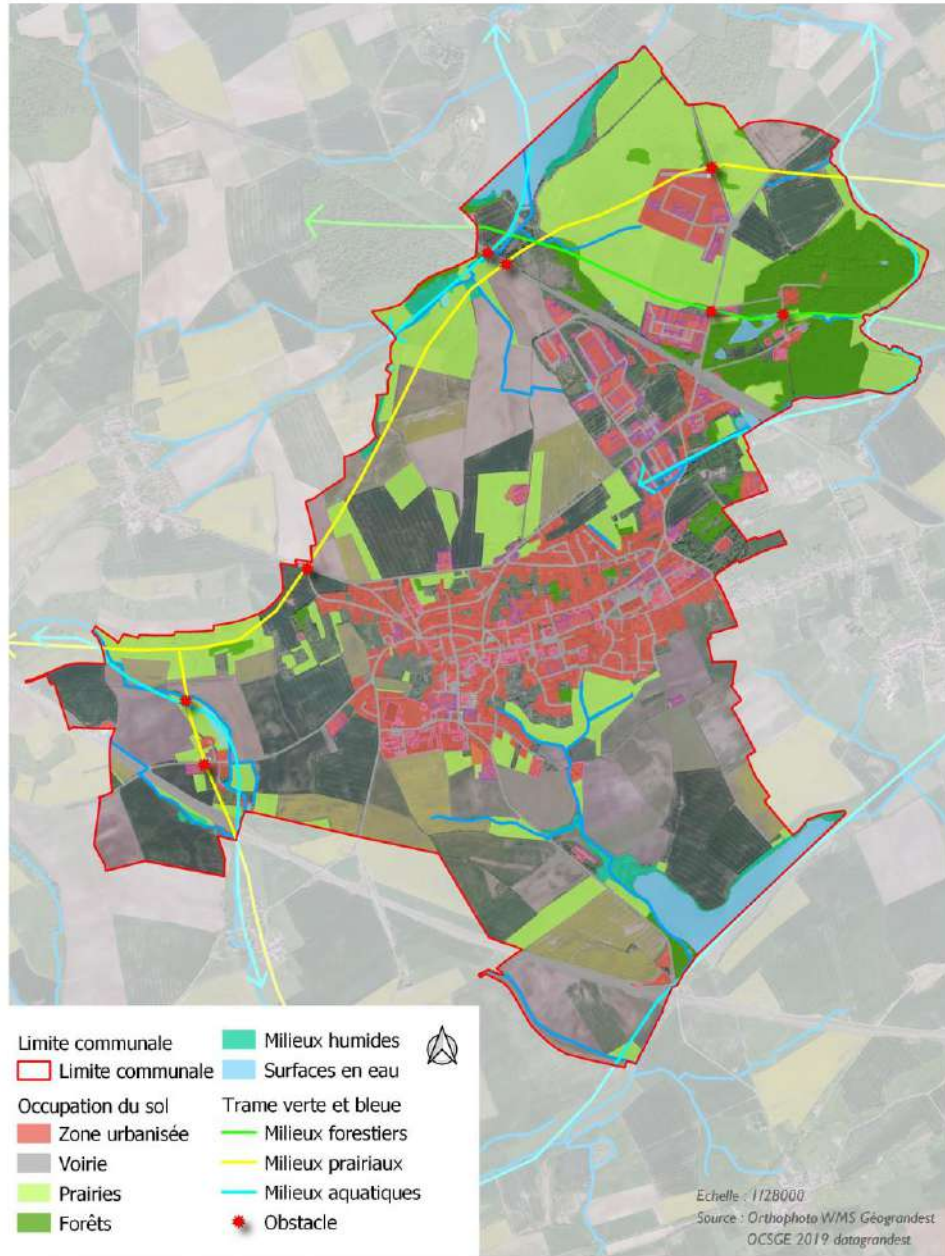
Trame Verte et Bleue SCOT



Des réservoirs d'intérêt régional et SCOT. Corridors écologiques le long des cours d'eau ainsi qu'un corridor des milieux boisés au Nord



Trame Verte et Bleue locale



Sur le ban communal, la continuité de la Trame Verte et Bleue est assurée au Nord (étang de la Mutche) et dans la vallée de la Rotte (et de ses affluents).

Constat

Richesse environnementale et
paysagère (ZNIEFF, ENS, ZHR)

TVB existantes

Présence de quelques boisements

Zone de vergers jardins aux abords du
bâti

Enjeux

Préserver cette richesse
environnementale

Préserver les TVB

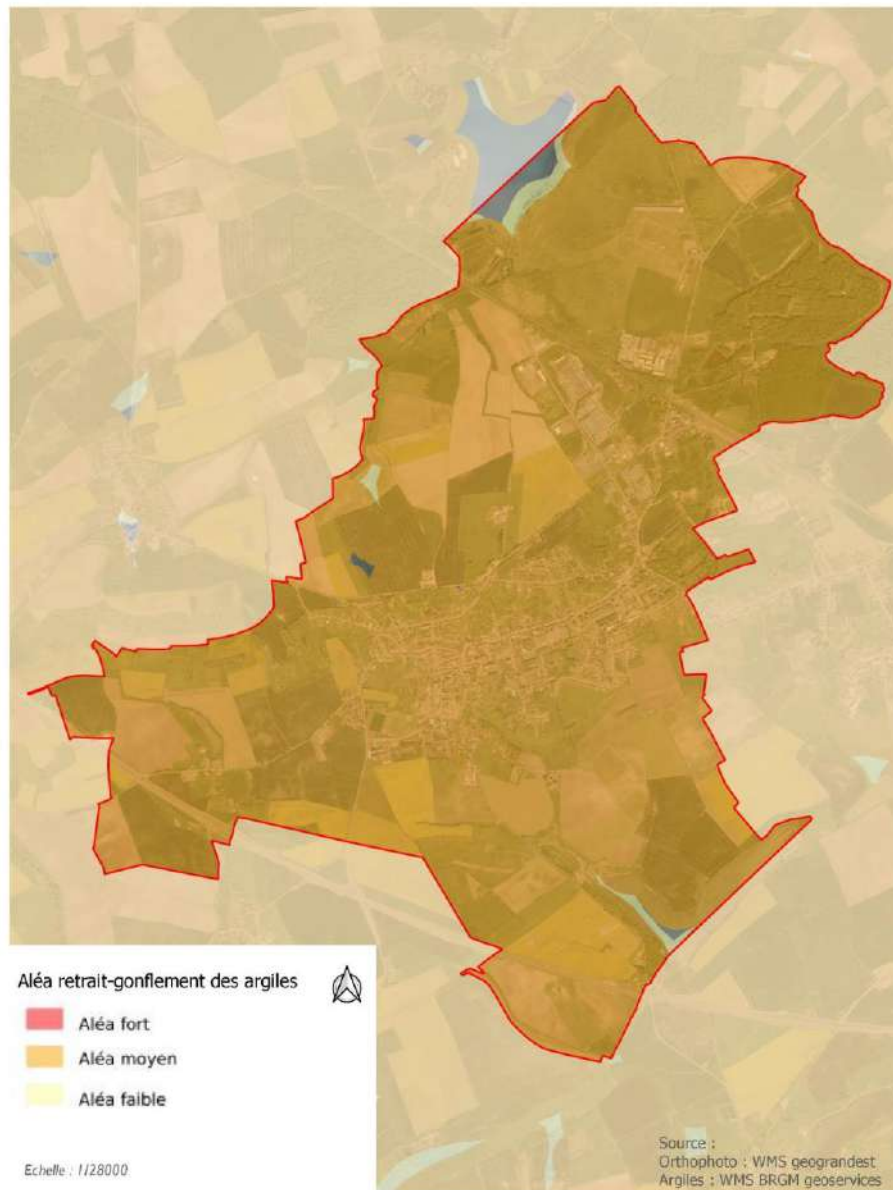
Préserver et valoriser les
espaces boisés

Préserver de toute urbanisation
ces espaces

Risques et nuisances

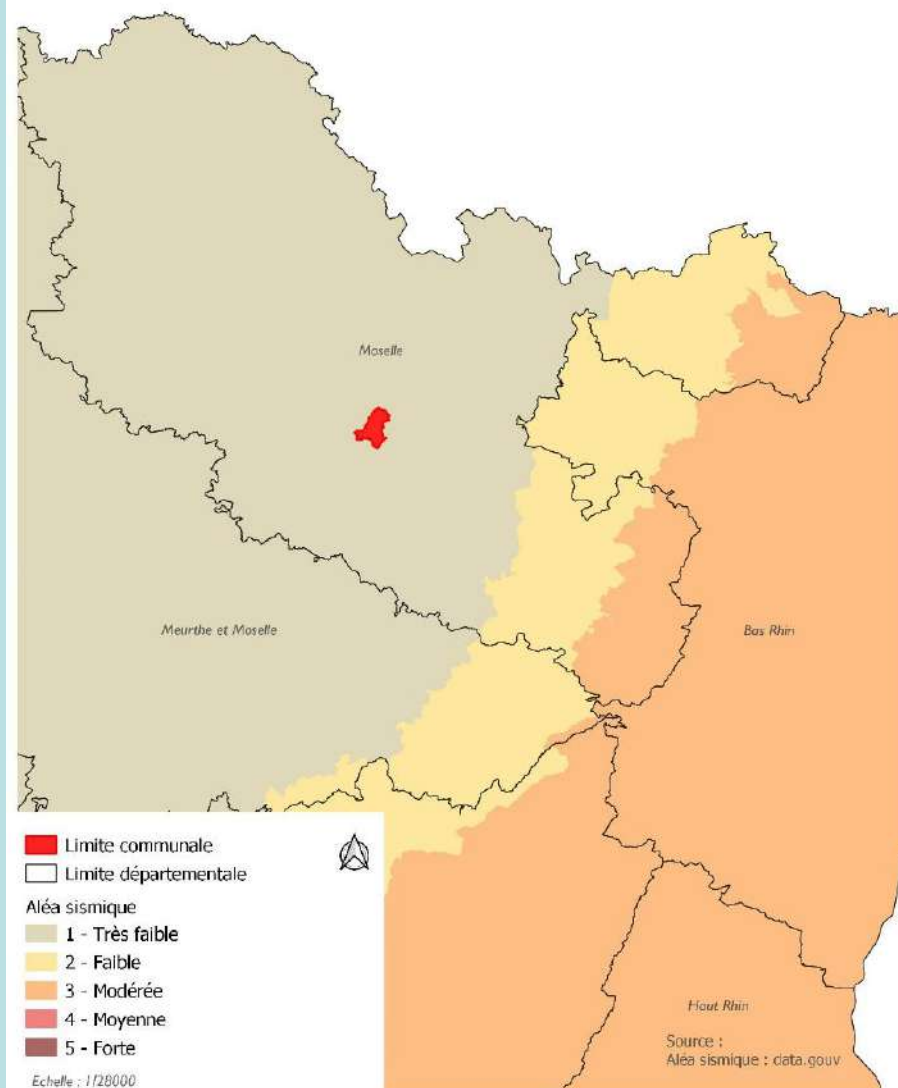
COMMUNE DE MORHANGE

ALÉA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

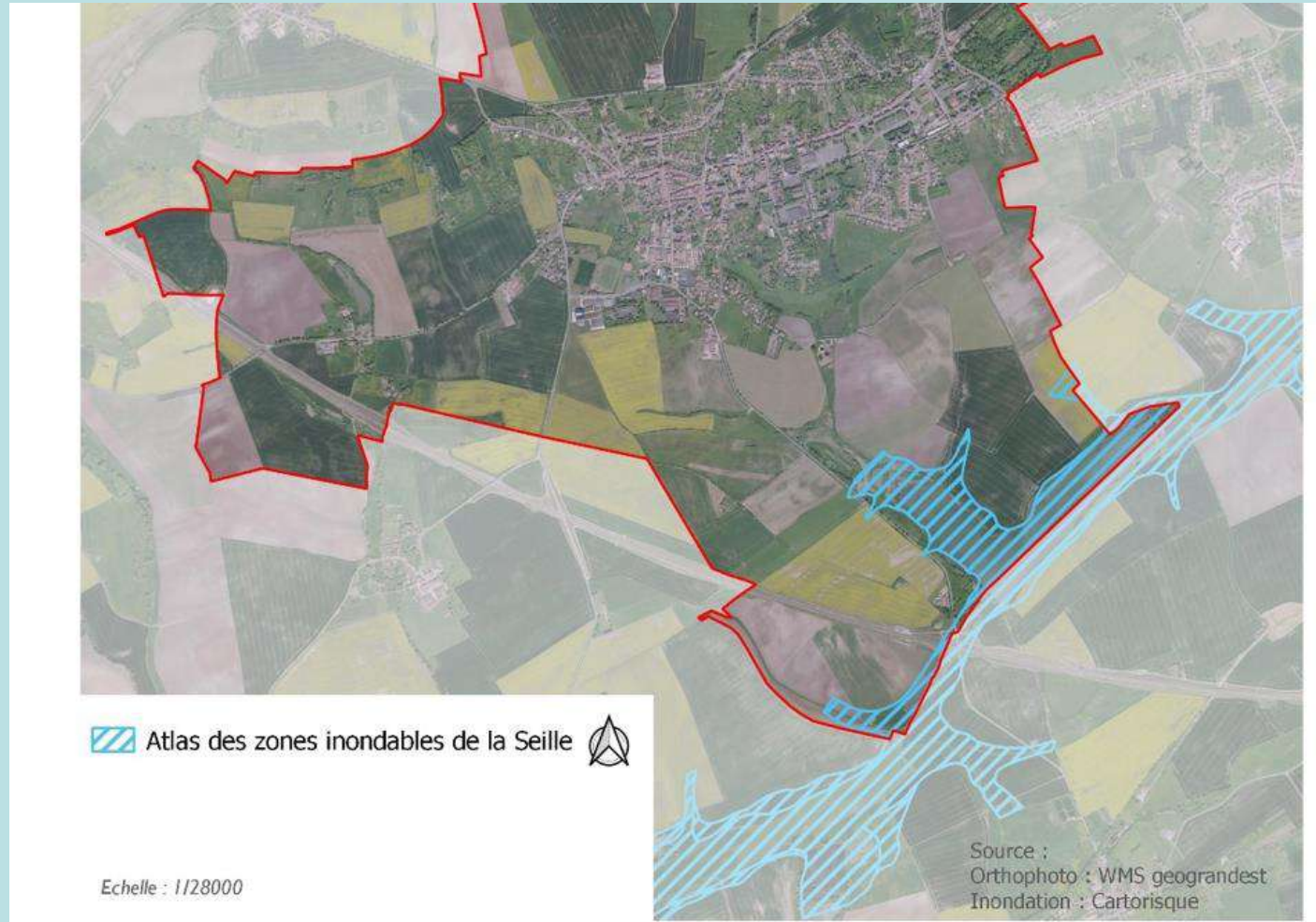


COMMUNE DE MORHANGE

ALÉA SISMIQUE



Risque d'inondabilité





Installations classées « Autorisation »

3 sites

- France Galva Lorraine
- GPB Dieuze - Morhange
- Rehau Industrie SARL



Servitudes d'Utilité Publique

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD qu'est-ce que c'est ?

A partir des éléments de synthèse du diagnostic de la commune, le PADD fixe les objectifs :

- d'organisation,
- de protection de mise en valeur ou
- de développement du territoire,

C'est une **expression du projet global pour la commune.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

1° Les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement économique** et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

ENJEUX

- ☐ Réamorcer une dynamique démographique soulignée par le cadre de vie de la commune et la présence de la gare ferroviaire sur son territoire.
- ☐ Définir une ambition démographique communale, couplé à un objectif de production de logements cohérent avec le statut de pôle intermédiaire de la commune (SCOT du Val de Rosselle) et en lien avec le Programme « Petite Ville de Demain ».
- ☐ Prévoir le développement de la commune par la densification de l'enveloppe urbaine existante.
- ☐ Réduire la vacance en aidant les propriétaires à investir sur la réhabilitation des logements (OPAH RU)
- ☐ Adapter le parc de logements et les équipements publics aux besoins de la population.

Orientation n°1 : volonté de poursuivre un développement maîtrisé de l'habitat en limitant l'étalement urbain.

Objectif population à l'horizon 2040 : (+3% d'habitants)

Orientation n°2 : Prévoir une production de logements, en adéquation avec les objectifs démographiques de la commune et les objectifs du SCOT du Val de Rosselle

Orientation n°3 : Assurer une offre diversifiée en logements correspondant aux besoins des habitants

ENJEUX

- ❑ Préserver le patrimoine architectural et paysager de la commune.
- ❑ Privilégier le lien (liaisons douces, ...) entre les différentes entités de la commune (centre-ville, écoles, collège, domaine touristique de la Mutche, gare ferroviaire).
- ❑ Préserver les espaces verts, lieux de respiration et de récréation.
- ❑ Mettre en place un Périmètre Délimité des Abords afin de cibler les enjeux de préservation du patrimoine.

Orientation n°1 : Valoriser le cadre de vie des habitants

- Améliorer la qualité des espaces publics en amenant de la verdure et des aménagements qualitatifs au cœur du centre-ville
- Requalifier les espaces publics pour renforcer l'attractivité du cadre de vie.
- Résorber les bâtisses « points noirs » dans le centre-ville
- Préserver et développer les liaisons douces, en lien avec l'extérieur (vers la gare, vers la Mutche, ...)
- Redonner une fonction au Parc Clémenceau, espace paysager couplé avec une activité de loisirs.

Orientation n°2 : Valoriser le patrimoine architectural

Orientation n°3 : intégrer les nouvelles constructions

ENJEUX

- Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité sur la commune
- Préserver et valoriser l'environnement paysager avec les différentes structures paysagères (haies, bosquets, boisements, ...)
- Préserver les continuités écologiques

Orientation n°1 : Préserver l'armature écologique de la commune

La commune souhaite préserver et valoriser les secteurs à sensibilité environnementale

- Préserver les sites naturels remarquables de la commune. Inscription en zone naturelle inconstructible (zone N)
- Préserver les zones humides existantes de toute artificialisation (inscription en zone N)
- Pérenniser les formations végétales intéressantes ponctuelles (arbres isolés, haies, bosquets, ripisylves), elles constituent des supports de la lecture du paysage et elles contribuent également au maintien des corridors écologiques (trames vertes et bleues).

Inscription de ces éléments de paysage en éléments remarquables du paysage.

- Protéger les secteurs de forêt communale du ban.

Orientation n°2 : Préserver la trame verte et bleue

- Préserver et renforcer la Trame Verte et Bleue de la commune, en lien avec les territoires voisins.
- Préserver les ripisylve le long des cours d'eau ainsi que les zones humides.

Orientation n°3 : Préserver la nature en milieu urbain

- Préserver les îlots de verdure, les arbres isolés qui amènent de la fraîcheur en zone urbanisée et qui représentent un lieu de respiration pour les habitants.

PADD – Activité économique et lien entre équipements et mobilité

ENJEUX

- ☐ Maintenir et développer l'activité.
- ☐ Maintenir et favoriser l'activité agricole sur la commune qui permet l'entretien des espaces et des chemins, la lutte contre l'érosion des sols.
- ☐ Redynamiser et revitaliser l'activité commerciale et de services au centre-ville en résorbant la vacance commerciale et en rendant attractif le centre bourg
- ☐ Connecter les différentes polarités de la commune entre-elles et développer les mobilités douces avec les territoires voisins.
- ☐ Aménager et organiser la mobilité de demain
- ☐ Développer l'offre mobilité sur le secteur de la gare (électromobilité, covoiturage, ...)

Orientation n°1 : Pérenniser et développer les activités économiques sur la commune

- Pérenniser les activités existantes (artisanale, commerciale, de service, ...) en prenant en compte leur besoins (stationnement, développement futur, ...) et favoriser leur développement,
- Accueillir de nouvelles activités,
- Préserver l'activité agricole
- Développer le pôle éducatif et social au Sud du centre bourg
- Développer une plateforme multimodale au niveau de la gare

Orientation n°2 : Maintenir, conforter et développer les équipements existants

Orientation n°3 : Renforcer le potentiel touristique

- Développer le domaine touristique de la Mutche (hébergement, pêche, base de loisirs, nautisme, ..)
- Révéler et préserver le patrimoine naturel et architectural local de la commune,
- Encourager la création de structures d'hébergement touristique.
- Préserver les sentiers existants, voire développer les sentiers autour du centre-ville, de la Mutche et en lien avec les sites voisins.
- Permettre les activités de loisirs au sein du parc Clémenceau.

Orientation n°4 : Favoriser et sécuriser les mobilités douces

Merci de votre attention !